

Royaliste

POUR LA NATION, LA LOI ET LE ROI

BIMENSUEL DE LA NOUVELLE ACTION ROYALISTE - 21 JUIN 2021 - 51^e ANNÉE - N° 1214 - 4 €

Candidats flexibles

Le 7 juin, les candidats libres qui passaient l'épreuve de Sciences économiques et sociales du bac se sont vu présenter un sujet ainsi rédigé : « *À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que des politiques de flexibilisation du marché du travail permettent de lutter contre le chômage structurel* ». Ce dossier comprenait un graphique montrant une « *corrélation douteuse* » entre la rigidité du marché du travail et le taux de chômage ; un article tiré d'une publication du FMI affirmant qu'il y a consensus sur le rapport entre un salaire minimum trop élevé et les pertes d'emploi ; un sondage commandé par le Medef selon lequel le coût du travail serait la première préoccupation des chefs d'entreprise.

Confrontés à ce sujet parfaitement encadré, les candidats n'avaient d'autre choix que d'entériner les argumentaires imposés, ce qui les conduisait à démontrer l'indémodité – tant il est vrai que la théorie du « *chômage structurel* » n'a jamais reçu de confirmation scientifique.

En décourageant toute mise en question de la thèse officielle, le ministère enfonce ses propres recommandations et avoue qu'il ne veut pas de citoyens réfléchis mais des candidats flexibles, des individus soumis au système des normes édictées par les organes du pouvoir.

Ce contrôle idéologique est illusoire : dès leur entrée sur le « *marché du travail* », les bacheliers découvriront des réalités très éloignées des visions patronales. ■



D.R.

Terrorisme : une loi inquiétante

Première préoccupation des Français, la sécurité motive une profusion de lois répressives et intrusives, fut-ce au risque d'un recul de nos libertés.

Une loi par an depuis dix ans. C'est dans ce tourbillon législatif que le projet de loi relatif à la prévention du terrorisme et au renseignement a été adopté en première lecture par l'Assemblée nationale. L'avenir montrera si ces dispositions

se révèlent efficaces ou si une dixième loi s'impose et ainsi de suite. Il est pourtant permis de s'inquiéter d'un texte mêlant mesures inspirées de l'état d'urgence et pérennisation de dispositifs expérimentaux de surveillance. Néces-

saires en cas de péril, les états d'exception n'ont pas vocation à commander la production du droit en temps ordinaire, sauf à remettre en cause les principes de l'État de droit. **L'article de Laurent Lagadec en pages 2 et 3.**

Comment servir l'État ?

Le service de l'État implique une pleine liberté, vécue dans le sacrifice de soi-même.

Dans son nouveau livre consacré aux relations entre le général de Gaulle et Georges Pompidou, Arnaud Teysier nous permet de retenir l'essentiel d'une histoire qui s'éloigne. Celle de deux hommes qui n'auraient jamais dû se rencontrer, puisque le jeune professeur s'est tenu à l'écart de la France combattante. Celle de deux hommes d'État, dévoués à la patrie,

mais pas avec la même intensité. Georges Pompidou aime les douceurs de la vie et voudrait que la France vive des jours heureux. De Gaulle sait qu'il doit incarner la France et résoudre ses crises par une révolution permanente. Entre le normalien et le Saint-Cyrien, l'accord des jours paisibles cachait de profondes divergences. **L'article de Bertrand Renouvin en page 11.**

Dans ce numéro :

Page 4 : **Alerte sur nos données personnelles.**

Page 5 : **Les dangers de l'antisémitisme.**

Page 7 : **Europe / Asie : jeu de bascule.**

Page 12 : **En finir avec l'assignation identitaire.**

Page 14 : **Résistance royaliste : Louis Pélissier.**

Page 16 : **Éditorial. Conjonctions violentes.**

Vent mauvais sur le droit

La fin justifie-t-elle les moyens ? À quelle fin conduisent les moyens ? Ces questions devraient commander notre appréciation des mesures inspirées de l'état d'urgence contenues dans le projet de loi sur le terrorisme. Car c'est l'État de droit, plus que le terrorisme, qui risque d'en faire les frais.

Adopté en première lecture par l'Assemblée nationale, le 2 juin dernier, selon la procédure du vote accéléré, le projet de loi relatif à la prévention du terrorisme et au renseignement est une nouvelle manifestation de la course-poursuite interminable à laquelle se livrent les exécutifs successifs face à la menace terroriste insaisissable que représentent les « *sortants de prison* » et les fameux « *loups solitaires* » autoradicalisés. Pour y répondre, le projet de loi pérennise et renforce les mesures individuelles de contrôle administratif et de surveillance (les Micas) des personnes condamnées pour terrorisme ayant purgé leur peine. Il pérennise aussi les dispositifs expérimentaux de surveillance par algorithmes de données et connexions et les étend aux noms de données sur internet.

Au prétexte de lutter contre le terrorisme... Nul ne conteste la nécessité de lutter contre le terrorisme, même si le bien-fondé et l'efficacité des moyens empruntés peuvent l'être. Ce qui inquiète, « *c'est le fait que les exceptions s'autogénèrent et s'autoalimentent* », résume un juriste, processus qui contrevient aux conditions d'acceptabilité des mesures d'exception. « *Forme légale de ce qui ne peut avoir de forme légale* » pour le philosophe italien Giorgio Agamben, l'état d'exception a été défini par Carl Schmitt comme la suspension du droit par l'État « *en vertu d'un droit d'autoconservation* ». Des situations d'une intensité exceptionnelle – guerre, crise sanitaire –, parce qu'elles ne peuvent être affrontées par le mode normal de fonctionnement des institutions, justifient l'adoption de dispositifs exorbitants du droit commun et la suspension de la norme... Mais les états d'exception sont légitimes s'ils sont encadrés, temporaires et provisoires. Les dispositifs d'urgence doivent respecter les exigences légales et constitutionnelles. Le



Gérald Darmanin et sa loi : sous prétexte de lutter contre le terrorisme, on met à mal la liberté de tous.

pouvoir de l'exécutif, même considérablement accru, doit rester limité et ne peut porter atteinte aux libertés publiques, dont le respect reste contrôlé par le juge.

On peut admettre que les états d'exception déclarés après les attentats de 2015 et la crise de la covid 19 respectent ces exigences. Mais la pérennisation de mesures prises à ces occasions ouvre une brèche inquiétante, par principe, mais aussi en raison d'un contexte malsain.

Le Parlement a fonctionné en « mode dégradé » pendant les confinements. Là aussi, il y a « pérennisation ». Le projet de loi sur le terrorisme a été adopté par 87 voix contre

10 et 4 abstentions. Les amendements de l'opposition ont presque tous été rejetés. Principale innovation du texte, l'usage des algorithmes aux noms de domaines, a été expédié en moins de 45 minutes. Voilà pour la forme. « *On ne discute pas du fond, on nous dit que si ça ne marche pas, c'est parce qu'on n'est pas allé assez loin* », constate un élu LFI. Pas assez loin ? C'est bien l'avis de l'opposition qui ne cesse de surenchérir, au point de demander le rétablissement de juridictions d'exception.

M^e Patrice Spinosi, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, s'inquiète de cette accumulation sans précé-

dent de mesures sécuritaires : « *un Trump à la française* » élu en 2022, disposerait, sans avoir besoin de changer la loi, de « *tous les outils juridiques lui permettant de surveiller la population et de contrôler ses opposants politiques* ». Une crainte qui dépasse le cas de Marine le Pen, quand Xavier Bertrand promet des peines planchers rétroactives de cinquante ans pour les terroristes. Cette proposition, discutable en termes d'efficacité alors que le mode opératoire des terroristes conduit souvent à leur mort, est contraire au principe constitutionnel et de droit naturel de non-rétroactivité des lois. De même, l'instauration de « *peines minimales auto-*

Sur le mur de Jean Chouan

L'ÉTAT D'URGENCE, C'EST IMPORTANT, ÇA PERMET DE NOUS GARANTIR CONTRE LES CATASTROPHES NATURELLES ET LES CRISES POLITIQUES !



ON EST À L'ABRI PENDANT LA CRISE, ON NE RISQUE RIEN, L'ÉTAT VEILLE SUR NOUS ET NOUS PROTÈGE.



C'EST SÛR, IL NOUS PROTÈGE TRÈS, TRÈS BIEN. ET TRÈS, TRÈS LONGTEMPS, AUSSI...



OHÉ ! YA PAS QUELQU'UN QUI POURRAIT ME SORTIR DE LÀ ?



matiques » violerait le principe de l'individualisation des peines prononcées par le juge.

...on remet en cause nos droits fondamentaux. C'est donc bien l'État de droit même qui est remis en cause. Sans avoir l'assurance d'accroître la sécurité, le législateur prend le risque de « restreindre les libertés de celles et ceux qui espéraient plus de sécurité », résume justement le professeur de droit Jean-Baptiste Perrier.

L'avocat Vincent Brengarth va plus loin : au nom de cette politique de prévention on « institutionnalise une pratique du droit dans laquelle le soupçon finit par remplacer les exigences probatoires. Être suspecté est déjà une forme de culpabilité, y compris devant le juge des libertés de la détention chargé d'autoriser les perquisitions administratives ». Un juge des libertés devant lequel, à l'exigence de preuve, on oppose une note blanche non datée, non signée, ou ne figure aucun élément de fait au nom du secret.

À ceux qu'inquiète cette violence faite aux principes de l'État de droit, des intellectuels opposent la souveraineté du peuple. C'est peut-être là que réside le cœur du problème. En effet, confondre, au nom de ce dogme, les lois avec le droit, c'est nous exposer tous à être les victimes d'un système que l'on croyait destiné à quelques-uns. ■

LAURENT LAGADEC.

La Nouvelle Calédonie en plein brouillard

Les accords de Matignon de 1988 qui ont mis fin à des années de quasi-guerre civile, ont aussi engagé un processus dominé par une incertitude que prolongera l'ultime référendum sur l'indépendance.

À l'issue d'une semaine de pourparlers sur l'avenir de la Nouvelle Calédonie, tenue à Paris fin mai, les représentants des formations politiques loyalistes ont obtenu au moins une satisfaction : le troisième référendum sur l'éventuelle accession du territoire à la pleine souveraineté aura bien lieu à la fin de cette année, afin d'éviter sa perturbation par la campagne en vue de la prochaine élection présidentielle. C'est là un maigre contrepoin aux incertitudes qui s'annoncent, malgré les différents scénarios d'après-vote imaginés par l'exécutif pour servir de base de travail aux négociateurs.

Une victoire du « oui » aurait pour conséquences juridiques la reconnaissance du nouvel État par la France et l'ouverture d'une période de transition, qui serait à négocier. La Nouvelle Calédonie perdrait le bénéfice des traités internationaux conclus par la France et ses ressortissants les bénéfices attachés à la citoyenneté européenne. Les indépendantistes se reconnaissent toujours dans le projet de constitution déposé à l'ONU par le FLNKS en



Le Congrès, assemblée territoriale de la Nouvelle Calédonie.

1987. Qu'en sera-t-il des « Européens » et autres habitants non canaques, qui représentent quand même ensemble 60 % de la population de l'île ?

Les conséquences économiques et financières toucheraient les prix, les patrimoines, la monnaie. Peu intégrée dans le commerce régional, la Nouvelle Calédonie est fortement dépendante des transferts de la métropole. Or l'indépendance rendrait caducs leurs fondements juridiques.

Par ailleurs, une enquête récente évalue jusqu'à près de 70 000 le nombre de départs possibles, pour une population de 280 000 habitants.

Un nouveau succès du non ouvrirait une période de transition de deux ans, afin d'engager une révision constitutionnelle, les accords de Nouméa, qui sont inclus dans la Constitution, devenant caducs. Une révision institutionnelle s'imposerait aussi, les dispositions portant atteinte aux principes d'égalité et d'universalité ayant été validées par le Conseil constitutionnel uniquement à titre transitoire.

Si le « oui » l'emporte, la France espère maintenir un lien avec la Nouvelle Calédonie. Édouard Philippe a rappelé la nécessité de « concilier la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes avec les intérêts de la France », des intérêts économiques, avec le nickel, et militaires, d'autant que la France est désormais le seul pays de l'UE présent dans le Pacifique. On peut estimer que les intérêts de la France et des Calédoniens convergent. Une consultation effectuée en 2021 a révélé un désir d'une société ouverte, où chacun devrait avoir les mêmes droits et les mêmes devoirs, et le souhait de maintenir un lien avec la France. Il n'est pas sûr que cela suffise à surmonter les tensions, dans un contexte de crise économique, dans une société profondément inégalitaire où demeure une profonde incompréhension entre les communautés. ■

L. L.

L'Écho du net

■ **Jean-Luc Mélenchon.** Sur le site du FigaroVox (1), Jérôme Sainte-Marie, livre un décryptage politique de la dernière déclaration de Jean-Luc Mélenchon, le 6 juin, où celui-ci a affirmé qu'à chaque élection présidentielle, un événement « gravissime » venait perturber le jeu, ajoutant que « tout ça, c'est écrit d'avance ».

Le politologue nous décrit comment, selon lui, « le leader de La France insoumise a choisi de revenir à gauche plutôt que d'aller au peuple et a été pris dans une singulière spirale d'échecs et de surenchères ». Prenant comme point de départ la campagne présidentielle de 2017 où « Mélenchon n'évoque guère la gauche : il vise plus large et s'inscrit dans la continuité du populisme de gauche qui semble alors s'épa-

nouir en Europe du Sud. En 2016 son Parti de gauche s'efface derrière un mouvement entièrement dévoué à sa personne, La France insoumise. Le fait essentiel fut qu'une formation issue de la gauche dite radicale ait choisi le mot "France" pour se désigner. La même année, lors d'une conférence de presse consécutive au Brexit, Mélenchon avait lancé la formule "l'Europe", pour les Français, on la change ou on la quitte ». Il ira même jusqu'à réclamer « que le drapeau tricolore soit arboré lors de ses meetings » et évitera soigneusement la question migratoire.

À l'issue de cette campagne brillante et rassembleuse, il obtient un succès intéressant avec sept millions de suffrages et 19,6 % des exprimés. Malheureusement, la mécanique spécifique des législatives qui suivent et le faible nombre de députés ainsi ob-

tenus l'amène « à s'accommoder des prises de position de plusieurs membres du groupe, de sensibilité gauchiste, pour ne pas dire indigéniste » minoritaires mais très actifs au sein de LFI. Puis interviennent les mobilisations contre les réformes néolibérales qui amènent des tensions entre LFI et le monde syndical, davantage conscient de la réalité des rapports de force. Lorsque la « marée populaire » annoncée par Mélenchon se produira, ce sera plus tard et sans lui, sous la forme déroutante des Gilets jaunes. Et c'est ainsi qu'« à l'automne 2018, LFI cède dans les sondages sa place de principal opposant d'Emmanuel Macron au parti de Marine Le Pen. Aux européennes, les sept millions de voix seront passées à 1,4 million avec 6,3 % des exprimés. Dès lors, tout le schéma conçu par Mélenchon s'effondre mais il ne peut revenir en arrière,

ce qui ouvre la voie aux dérives actuelles ».

Pris au piège de ce « recentrage à gauche » « JLM » choisit la fuite en avant. Et c'est ainsi qu'il « accentue son discours sur tous les marqueurs supposés de la gauche. Il le fait sur l'immigration, mais aussi sur l'écologie en prônant une sortie presque immédiate du nucléaire, ou en s'accommodant de l'écriture dite inclusive. Il semblerait que sa difficulté à qualifier les actes de terrorisme islamiste ne soit que secondairement imputable à un calcul électoral ». Il s'agit donc bien d'un « toboggan idéologique l'amenant toujours plus vite à davantage d'erreurs ». Et donc « dans le mur » ?

LOÏC DE BENTZMANN.

(1) <https://www.lefigaro.fr/vox/politique/comment-le-leader-de-la-france-insoumise-s-est-place-dans-une-im-passe-20210607>

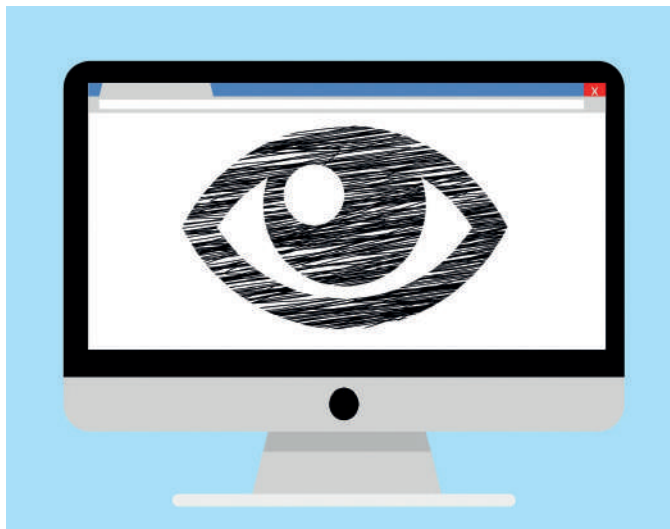
Des données personnelles... plus si personnelles

Les Gafam fondent leur modèle sur la récupération, le traitement et la vente des données. On résume même ce modèle à l'adage suivant : « Si c'est gratuit, c'est vous le produit ». En quoi cela consiste-t-il ? »

Les données personnelles sont devenues une denrée à la valeur inestimable, allant du *cookie* de navigation à la donnée de santé en passant par la géolocalisation des téléphones. Les géants du numérique ont accès à une mine d'or. Ces données indiquent tout de vous. Elles permettent de faire de l'« analyse prédictive » dans plusieurs buts : publicité, étalonnage d'un prix pour un produit (ou un service) ou création d'un besoin fictif.

Pour cela, les États-Unis ont une longueur d'avance, puisque les produits américains sont si pointus et si pratiques qu'ils rendent leur utilisation quasi indispensable pour le quidam moyen. Problème, c'est justement parce qu'ils aspirent vos données que leurs produits sont aussi « réussis ». Ils traitent des quantités de données qui sont ensuite injectées dans des algorithmes qui permettent de vendre le produit le plus en phase avec votre profil.

Ces géants sont en position d'oligopole ce qui accroît leur puissance. La multinationale IQVIA est par exemple maître de la donnée de santé. Elle récupère l'ensemble des données sanitaires via votre carte vitale et les traite pour en faire des profils types qui sont vendus



Espionnage informatique, une banalité quotidienne.

aux sociétés d'assurance, permettant une « individualisation » du contrat d'assurance. Cela place l'ensemble de nos vies entre les mains d'une poignée d'acteurs privés.

Mais la dangerosité de ce genre de commerce ne s'arrête pas là. Les géants américains du numérique sont assujettis à l'extraterritorialité du droit américain (Patriot Act/Cloud Act) qui permet aux autorités d'outre-Atlantique d'avoir accès à toute donnée transitant par un produit américain. Ceci a déjà permis plusieurs abus et ils vont tendre à s'amplifier puisque la NSA (agence

de renseignement des États-Unis) travaille en étroite collaboration avec les GAFAM.

On se souvient de l'affaire Snowden ou plus récemment les écoutes américaines des dirigeants européens via le Danemark. Or celles-ci passent presque pour des épiphénomènes comparés à la quantité de moyens qu'ont les États-Unis pour espionner et ainsi prédire nos actions quotidiennes que ce soit les courriels, les logiciels de visioconférences, les téléphones, les réseaux sociaux ou les caméras de surveillance.

Un autre puissant acteur vient faire concurrence à l'Oncle Sam : la Chine. À travers de ses géants (Alibaba, Huawei), elle commence, elle aussi, à pister les utilisateurs de produits chinois. Elle a déjà mis en place dans ses principales villes un système de surveillance généralisée de la population avec un système de note. Chaque Chinois a une note qui peut monter ou baisser en fonction de ses actions quotidiennes et cela peut jouer sur un entretien d'embauche ou une amende. La série *Black Mirror* en parlait, la Chine l'a fait. Ces observations pourraient sembler sans intérêt s'agissant d'un pays autoritaire, mais plusieurs projets de loi français vont dans le sens d'une surveillance généralisée. On se souvient de l'article de loi sur les drones lors des manifestations qui sera finalement rejeté par le Conseil constitutionnel pour atteinte au droit de manifester.

Les GAFAM ont tellement verrouillé le marché qu'aucun concurrent européen (et *a fortiori* français) ne peut émerger pour faire vaciller cette mécanique de la donnée. De plus ni l'UE, ni Bercy, privés de toute vision à long terme, n'ont aucune intention de combattre les géants du numérique. ■

GUILLAUME VILLERS.

La quinzaine sociale

■ **Bonne nouvelle.** – La Banque de France vient de revoir à la hausse ses prévisions de croissance annuelle. Dans sa dernière enquête mensuelle de conjoncture, rendue publique le 14 juin, elle évalue à 5,75 % l'augmentation du produit intérieur brut (PIB) pour 2021, contre 5,5 % lors de sa précédente estimation. L'activité « commencerait à dépasser son niveau pré-covid dès le premier semestre 2022 », soit un trimestre plus tôt que ce qui était prévu en mars. Cet optimisme s'expliquerait par une hausse de la consommation des ménages, favorisée par l'épargne accumulée depuis le début la crise sanitaire (environ 140 milliards d'euros), et une forte reprise de l'investissement, qui

traduit la confiance retrouvée des entreprises. La performance de la France serait supérieure à celle de l'Allemagne (+ 3,7 %), de l'Italie (+ 4,4 %) ou de la zone euro (+14,6%), mais inférieure à celle des États-Unis (+ 6,5%) ... « toute chose égale par ailleurs », axiome qui fonde tout raisonnement économique.

■ **Mauvaise nouvelle.** – En plus d'un toujours possible redémarrage de la pandémie, ce même rapport estime que trois aléas pourraient remettre en cause ce scénario qui envisage une baisse du chômage (9,3 % dès le premier trimestre 2022, moins de 9 % en 2023) : le degré d'utilisation du surplus d'épargne, un retour de l'inflation et des difficultés de recrutement et une probable dégradation du commerce extérieur. Se-

lon la Banque de France, l'épargne des Français pourrait continuer de grimper pour s'établir à 180 milliards fin 2021. Par ailleurs, du fait des incertitudes liées à l'ampleur et à la durée des tensions sur le cours des matières premières, la hausse des prix s'élèverait à 1,5 % dans un premier temps, pour se stabiliser à 1,2 % au début de 2022. Autre facteur inflationniste, limité, mais réel : les augmentations de salaires consécutives aux difficultés de recrutement, la formation des salariés n'étant pas en adéquation avec les attentes des entreprises.

■ **Plébiscite.** – Après une année de télétravail massif, entrecoupée de périodes de confinement, les salariés souhaitent maintenir un niveau élevé de télétravail : plus de trois jours par semaine pour

36 % d'entre eux, à hauteur d'un ou deux jours pour 56 %. C'est ce que vient de révéler une enquête du réseau des Agences – nationale et régionales – pour l'amélioration des conditions de travail, publiée à la mi-juin. Si les conditions du télétravail se sont améliorées depuis le début de la pandémie, cette pratique nouvelle n'est cependant pas sans risques sur la qualité de vie des salariés. Elle peut s'accompagner en effet d'une hausse de la charge de travail, d'une densification de l'activité (travail supplémentaire réalisé sur le temps dégagé par la diminution des temps de pause, des échanges informels ou encore des temps de trajet), d'une augmentation des plages horaires pour pouvoir travailler avec les collègues à distance et sur site ou pour concilier vie professionnelle et vie personnelle.

Amour des animaux ou haine des hommes

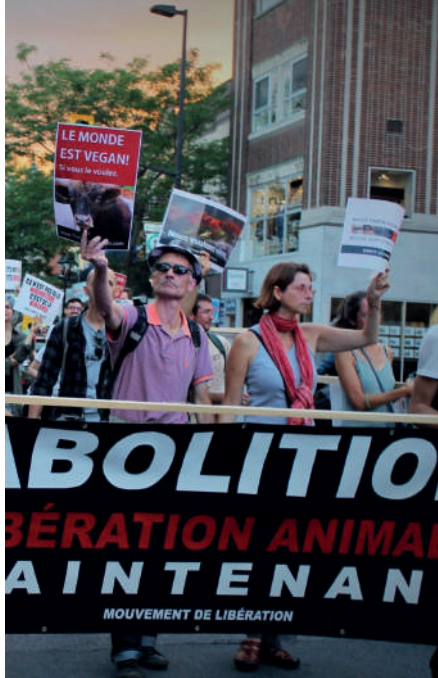
Ils ont l'air bien sympathique et même un peu folklorique, ces gentils antispécistes, amis des animaux et de toutes les justes causes, antiracistes, féministes, etc. On a du mal à les imaginer en dangereux nihilistes sapant en toute connaissance de cause les fondements de notre civilisation. Et pourtant...

L'antispécisme est perçu en général comme un mouvement de défense du monde animal, face aux atrocités que l'économie moderne lui fait subir, en particulier à travers l'élevage industriel. Comme tout est marchandise, et que la meilleure marchandise est celle qui coûte peu à produire et rapporte beaucoup à la vente, rien d'étonnant à ce que le monde animal ait été pris dans cette recherche obsessionnelle du profit : réduction de l'espace vital des animaux d'élevage, manipulations inhumaines pour produire plus à moindre coût... Tout ceci aboutit à traiter les animaux d'une façon telle que personne ne peut accepter les souffrances qui leur sont imposées. Les films produits (avec talent) par l'association antispéciste L214, créée à la fin des années 2000, ont horrifié à juste titre la France entière. Il faut absolument mettre fin à ces pratiques qui nous déshonorent et provoquent des souffrances inacceptables chez les animaux d'élevage.

Sur cette base, en s'appuyant en particulier sur les publications de Peter Singer (1), des groupes se sont créés, comme le Parti animalier, qui a obtenu près de 3 % de voix aux dernières élections européennes, ou le mouvement « Révolution Écologique pour le Vivant ». Ils sont perçus positivement et sont considérés comme des mouvements qui associent souci écologique et défense des animaux. Quoi de plus noble ?

Qu'est-ce que l'antispécisme ? L'antispécisme est associé dans l'opinion publique à ses deux expressions militantes. D'une part cette défense du monde vivant et ses actions pour mettre fin à la souffrance animale, d'autre part sa suite logique, le véganisme, qui s'interdit de consommer, directement ou indirectement tout produit d'origine animale, puisque leur obtention impose souffrance ou mort des animaux. Cela inclut évidemment la consommation de viandes et de poisson, mais aussi du lait, du fromage, beurre, œufs, miel, etc. Ainsi que l'utilisation de tout ce qui provient d'un animal (cuir, laine, corne, médicaments etc.), et leur exploitation comme cobayes, instruments de travail ou de distraction.

Pourtant, en y regardant de plus près, la réalité de l'antispécisme apparaît bien différente. Il se définit lui-même par une vision exclusivement liée à la « sentience » des animaux, à leurs capacités à ressentir des émotions et de la souffrance. Il classe le monde en fonction de l'unique « intérêt » des êtres vivants, de leurs capacités sentientes. La seule séparation acceptable se situe alors entre deux groupes : les êtres



Manifestation antispéciste à Montréal en 2015.

sentients (en gros, tous les vertébrés : poissons, reptiles, oiseaux, mammifères, dont l'homme) et les êtres non sentients : bactéries, végétaux, animaux inférieurs (pour simplifier : les invertébrés - arthropodes, vers, mollusques inférieurs, etc.). La no-

L'antispécisme refuse tout statut particulier à « l'animal humain » par rapport aux « animaux non humains ».

tion d'espèce disparaît, en s'appuyant curieusement sur des textes de Darwin, qui notait que ces espèces s'inscrivaient plus dans un continuum sans séparation claire que dans des groupes absolument distincts. Interprétation fautive : Darwin voulait réfuter le fixisme (pour qui chaque espèce a été créée dès les origines) et mettre en évidence la naissance et la divergence des espèces au cours de l'Évolution.

Quoi qu'il en soit, l'antispécisme, comme son nom l'indique, rejette toute notion de groupe, espèce, classe, et refuse par là même tout statut particulier à « l'animal humain » par rapport aux « animaux non humains ». La déclaration fondamentale de l'antispécisme est la suivante : « Les humains ne présentent pas de différence fondamentale avec les animaux. Les intérêts de tous les animaux non humains doivent être pris en compte avec le même poids que s'il s'agissait d'intérêts humains » (2). Cette égalité absolue implique aussi que les intérêts de tous les

humains soient pris en compte, que toutes les luttes pour l'égalité soient « intersectionnelles » (antiracisme, féminisme, et toute ségrégation quelle qu'elle soit).

L'inhumanité de l'antispécisme. Voilà qui va jusqu'à des positions extrêmes, comme le refus de la souffrance des animaux sauvages, (en anglais Refusing Wild Animal Suffering : RWAS), qui ne peut se réaliser que par l'éradication de cette vie sauvage, ou au moins par des interventions musclées, incluant des manipulations génétiques (pour rendre un lion herbivore !); comme l'instauration d'une hiérarchie « sentiente », qui fait qu'un chien en bonne santé, considéré comme plus sentient qu'un humain handicapé ou sénile, a plus de droits que lui ; le refus de concéder toute valeur à l'écosystème, car seule l'éradication de la douleur de l'individu compte, quels qu'en soient les moyens ; et des positions anti-écologiques extrêmes, puisque l'écologie ne s'intéresse pas en priorité aux individus mais aux groupes et à leurs interactions dans l'écosystème : « Tout progrès moral dans notre prise en considération des intérêts des animaux sauvages suppose une intensification de l'intervention de l'homme dans la nature. Ce point-là est tout sauf un détail, car l'on aurait trop souvent tendance à croire que l'antispécisme est un courant particulier au sein de l'écologie - or rien n'est moins vrai » (3).

Nous voilà bien loin de l'amour des animaux ! Car tout ceci se fait, paradoxalement, avec le soutien (finances et lobby) de ceux-là même qui sont responsables des dérives de l'élevage industriel et qui ont vu dans ce mouvement un moyen de confisquer toute l'agro-industrie mondiale, en produisant et commercialisant des viandes de synthèse produites in vitro dans des usines ; puis en faisant interdire un élevage « immoral » pour s'approprier un marché gigantesque.

Quant à l'homme, responsable de ces souffrances, il doit disparaître en tant que tel. Il n'a d'avenir que dans le transhumanisme, qui lui permettra, lui aussi, d'être un produit de laboratoire « hors sol ». Les végans en sont les précurseurs, puisqu'ils nient les réalités physiologiques de la nature humaine, qui a besoin, pour s'appropriationner en vitamine B12, par exemple, d'un minimum d'alimentation d'origine animale. ■

FRANÇOIS GERLOTTO.

(1). *La Libération animale* (1975), traduit chez Grasset

(2). www.cahiers-antispécistes.org

(3). Paul Sugy, *L'Extinction de l'homme. Le projet fou des antispécistes*, Tallandier, 2021.

Catalogne : grâces royales ou pas ?

Le gouvernement espagnol laisse entendre que les responsables indépendantistes catalans condamnés en 2018 et emprisonnés pourraient être graciés. L'opposition dénonce un outrage au roi.

Philippe VI effectuera trois voyages officiels en Catalogne, en juin. Cette reprise d'initiative intervient alors que vient enfin d'être formé un gouvernement dans la Communauté autonome. Annoncées en février 2020, les élections régionales n'ont pu avoir lieu qu'en février de cette année. La division entre les trois grands partis indépendantistes, qui conservent la majorité, a retardé la formation du nouvel exécutif.

Une fenêtre est donc ouverte pour la reprise du dialogue depuis Madrid, cette fois avec Pere Aragonès, président indépendantiste de gauche de la Generalitat. Mais ce dernier a indiqué, dans son discours d'investiture, que les deux objectifs prioritaires de son exécutif régional – constitué avec le mouvement de Carles Puigdemont, toujours en « exil » à Waterloo – sont l'amnistie de ceux qui ont été condamnés pour avoir organisé le référendum illégal de 2017 et la tenue d'une nouvelle consultation populaire sur l'indé-



Philippe VI. Son rôle dans la résolution de la crise en Catalogne sera essentiel.

pendance (1). Pedro Sánchez semble bien condamné à un dialogue de sourds. Mais il n'a pas d'autre choix, depuis l'écroulement électoral du parti de centre droit Ciudadanos, que de consolider sa majorité parlementaire à gauche avec ceux qui avaient fait tomber Mariano Rajoy et l'avaient porté au pouvoir il y a trois ans. Dans sa manche, il dispose d'ailleurs d'autres cartes, pour faire baisser la tension en Catalogne, comme une réforme du code pénal assouplissant les peines encourues en cas de délits de sédition et l'octroi... de grâces royales (2).

Il n'en faut pas moins pour le Parti Populaire (PP), qui, depuis longtemps, tente un

procès en illégitimité à ce gouvernement soutenu par des partis qui veulent en finir avec l'unité nationale, d'annoncer le lancement d'une pétition nationale contre ce projet de grâces royales. Le maire PP de Madrid accuse même le gouvernement soutenu par les antimonarchistes de Podemos, de vouloir forcer la volonté du roi. On sait que Philipp VI avait durement condamné le référendum illégal, donnant à certains l'impression de tirer ses dernières cartouches... L'opinion publique catalane est très favorable aux grâces. Elle garde aussi un très mauvais souvenir de la pétition nationale lancée naguère, avec succès, par Mariano Rajoy,

contre le projet de réforme du statut d'autonomie, qui avait relancé le mouvement indépendantiste.

Mais qu'est-ce qu'un droit de grâce ? Les partisans les plus modérés de l'amnistie rappellent qu'il aurait le mérite de démonter, sur le plan international, la campagne lancée par les indépendantistes les plus obtus pour dénoncer une Espagne prétendument restée anti-démocratique. ■

CHRISTOPHE BARRET.

(1). voir notre ouvrage *La Guerre de Catalogne* (Cerf, 2018)

(2). À l'initiative du gouvernement, en régime de monarchie parlementaire.

Les Faits majeurs

■ **Royaume-Uni.** – Le gouvernement se prépare à gérer ce qui est peut-être la phase la plus délicate de la période post-Brexit. L'entrée en vigueur en juillet de nouvelles règles dans le cadre du régime douanier dérogatoire appliqué à l'Ulster inquiète particulièrement. Londres craint le blocage de marchandises britanniques, notamment de la viande, arrivant en Irlande du Nord (N.B. : territoire maintenu dans l'union douanière). Boris Johnson espère de l'UE le maintien temporaire de la réglementation actuelle.

■ **Népal.** – La situation sanitaire est hors de contrôle. Une nouvelle vague de covid 19 frappe le Népal avec la même violence que sa voisine l'Inde, il y a quelques semaines. Les ONG tirent la sonnette d'alarme : en manque de vaccins, de respirateurs et d'oxygène, le système de santé est au bord de l'implosion, certains observateurs locaux parlant même de « zone de guerre ». Qui plus est, la violente mousson a retardé, début juin, l'acheminement de l'aide internationale.

■ **Zambie.** – Le père de l'indépendance zambienne Kenneth Kaunda est décédé le 17 juin 2021 à l'âge de 97 ans. Il avait présidé la Zambie, État né de la disparition du protectorat britannique de Rhodésie du Nord, de 1964 à 1991. Celui qui jouissait du surnom flatteur de « Gandhi africain » s'est longtemps comporté en autocrate avant d'accepter finalement le multipartisme. Un déuil national de trois semaines a été décrété par le président Edgar Lungu.

Voix étrangères

■ **Issaba.** – Marcher ou rester chez soi : qu'est-ce qui est plus efficace ? Au lieu de marcher chaque vendredi, 77 % des électeurs algériens ont préféré, le 12 juin, ne pas sortir pour se rendre dans les bureaux de vote pour des élections législatives. L'écrivain et journaliste algérien Kamel Daoud, chroniqueur à l'hebdomadaire français *Le Point*, tient également depuis janvier une chronique bimensuelle dans le quotidien algérien indépendant *Liberté Algérie*. Le 1^{er} avril, il y comparait « l'appel au boycott et l'appel à la raison » où après avoir pesé le pour et le contre il penchait pour la participation au vote – ce qui l'a sans doute aidé à obtenir pour *Le Point* un très long entretien exclusif du président Abdelmadjid Tebboune (3 juin).

Son attention avait néanmoins été attirée par le distinguo opéré

par le président entre islamistes « idéologiques » et « politiques ». Kamel Daoud mettait en garde dans sa chronique algérienne du 10 juin contre la séduction du « modèle turc » appliqué à l'Algérie (« Imiter la Turquie, c'est appartenir aux Turcs, pas être comme eux »). Les organes de presse algériens s'attendaient ainsi à un « triomphe » des islamistes (idem Daoud au *Point* daté du même jour). On avait enterré l'ancien parti unique jugé trop compromis avec la « Issaba » (le gang de voleurs associé à l'ancien président Bouteflika). Une nouvelle loi électorale interdisait la candidature de ceux qui avaient déjà exercé deux mandats et exigeait que la moitié des membres des listes soit âgés de moins de quarante ans.

Peine perdue : le « vieux parti », le FLN, est sorti en tête : « Ils reviennent par la fenêtre ! » titre *Liberté Algérie* avec une caricature de Dilem : « on a beau

laver... La tâche ne veut pas partir » (les lettres FLN sur la carte de l'Algérie en T-shirt). Autre caricature à *El Watan* par le Hic : le FLN à la proue du Titanic, rebaptisé Republic.

Ce n'était pourtant pas difficile à prévoir puisque ne votaient que les Algériens acquis au pouvoir. On aboutit à cette extrémité que dans la wilaya kabyle de Bejaïa qui ne compte que 0,7 % de votants, 8 sièges sur 9 sont revenus au FLN ! 900 000 Algériens de la diaspora étaient inscrits sur les listes dont l'essentiel en France. Votants : 42 000 (4,6 %) !

« L'irruption d'un Parlement composé de jeunes indépendants qualifiés et compétents n'aura été qu'un rêve vite dissipé » (*El Watan*). La vieille garde ne se rend pas. Tebboune n'a pas réussi son pari de nouvelle majorité. Islamistes et indépendants progressent sensiblement mais sans atteindre la barre des 50 %.

Y. L. M.

Entre l'Europe et l'Asie, tantôt l'un tantôt l'autre. Pour éviter de traiter des deux fronts à la fois, les hiérarchiser : l'un après l'autre ? Les priorités d'une Amérique inconstante et d'Européens divisés peuvent varier. À l'horizon 2030, l'Otan cherche à sérier les problèmes et à répartir les rôles.

Jeu de bascule

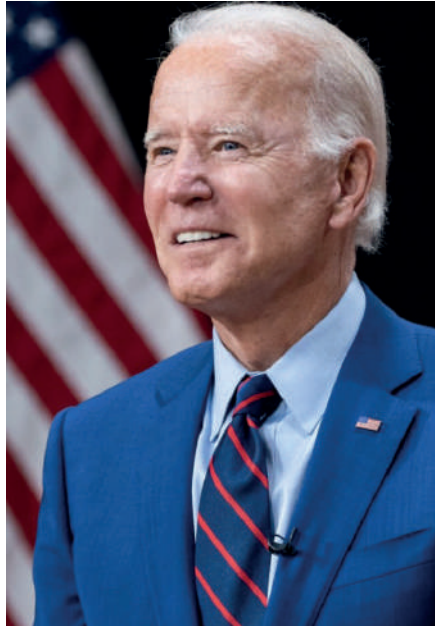
PAR YVES LA MARCK.

Les sept plus grandes puissances économiques, trente membres de l'Otan, les vingt-sept de l'Union européenne, en partie doubles, ne constituent aujourd'hui ni un bloc ni un « camp » dit « occidental » ou « des démocraties », ni une réminiscence du « monde libre », mais une alliance qui, comme toutes les alliances, est inscrite dans une géographie, euro-atlantique jusqu'à plus ample informé, et une temporalité. Beaucoup de rhétorique a été déployée cette semaine (un communiqué final de l'Otan de 45 pages et 79 alinéas !) autour d'un enjeu simple : la Russie et la Chine sont-elles à mettre sur le même pied ?

Otan 2030. La dernière feuille de route stratégique de l'Otan date de 2010 : la Russie était en passe de devenir un partenaire ; pas un mot de la Chine. Au dernier sommet des pays industrialisés tenu en Angleterre en 2013, c'était encore un G8 avec la Russie, et toujours rien sur la Chine. Le sommet de l'Otan à Bruxelles, le 14 juin, était aux couleurs d'*Otan 2030*, le nouveau rapport stratégique qui doit être validé à Madrid en 2022. On y a discuté du rapport d'experts (cinq hommes, dont Hubert Védrine, et cinq femmes) remis en fin d'année (83 pages et 138 recommandations). Il a déjà abouti au durcissement de l'article 5 du traité de l'Atlantique Nord, qui postule – sans obligation cependant – qu'une attaque contre un membre sera considérée comme une attaque contre tous. Cette solidarité a été étendue à deux domaines, spatial et cybernétique.

Le plat de résistance était constitué par le traitement respectif de la Russie et de la Chine. Alors que la première distinction devrait être géographique, l'une au voisinage de l'Atlantique, l'autre du Pacifique, la différenciation faite par les experts est purement temporelle : la Russie présenterait une menace déjà actuelle, la Chine ne serait seulement qu'à venir, au cours de la décennie qui vient.

Washington et les vingt-neuf autres membres ne voient pas les priorités à la même aune. L'équipe Biden, comme hier Trump, parle global. En Cornouaille et à Bruxelles, les principaux alliés, britanniques, allemands et français, ont exprimé des vues différentes, chacun dans son genre : on a besoin de Pékin sur le climat ; il y a une telle imbrication économique et financière que l'on ne peut pas se couper de la Chine ; seul le troisième, Macron, a posé la question de principe : la Chine ne figure pas sur la carte (Atlantique).



Joe Biden. Au sommet de l'Otan, il a cherché à se positionner en meneur de jeu « global ».

Donc l'Otan n'irait pas chercher la Chine sur son terrain. Elle la confrontera néanmoins, si c'est la Chine qui s'invite sur le terrain de l'Otan. Pour le moment, celle-ci observe d'abord la stratégie de Moscou via les conflits hybrides, la prise de gages en Arctique, en Baltique, en Mer Noire ou en Méditerranée orientale, sans oublier le contournement par l'Afrique.

Dans ces conditions, le choix stratégique est restreint : ou bien l'Otan sanctuarise sa zone, Atlantique-nord et Europe, ou bien elle devient globale.

Or, Pékin tisse aussi sa toile en Europe et tout autour : les routes de la soie vont du Pirée à Budapest et de Gênes (en dépit de l'opposition déterminée de Draghi, qui renoue avec l'atlantisme italien historique) à Djibouti, la prise de contrôle des réseaux de communication (5 G) et des chaînes d'approvisionnement stratégique.

Échange de bons procédés. Joe Biden, qui a bien autre chose sur les bras (Taïwan, la mer de Chine, la 7^e flotte de Guam à Pearl Harbor, la Corée, le Japon), pourrait donc avoir tenu aux Européens ce langage : « Je bloque Pékin sur le Pacifique, vous bloquez Pékin en Europe et je garantis avec Moscou le statu quo en Europe ». Et à Poutine : « Je reconnais

votre rôle global : sur les fronts sibérien, arctique, pacifique nord où vous tenez Pékin en lice, je vous y aide en échange de la garantie du statu quo en Europe ». Auprès de Pékin, la Russie ne serait jamais qu'un partenaire de second rang. L'Amérique à Genève respecte le rôle géopolitique de la Russie. Elle n'est nulle part en compétition directe avec Moscou alors qu'elle l'est partout avec la Chine.

Le trait est trop clair pour être vrai. Il y a encore trop d'ambiguïtés, de doublons et juxtapositions. Le Royaume-Uni et la France, en raison de leur siège permanent au Conseil de sécurité, de leur capacité de projection extérieure et de la composante nucléaire de leurs forces, ne peuvent pas éluder les enjeux globaux, de la zone indo-pacifique, de l'Afrique, du Moyen-Orient, des pôles ou de l'espace extra-atmosphérique. Ce qui n'est pas le cas des autres membres de l'Otan ou de l'Union européenne.

En revanche, ces derniers sont utiles aux États-Unis en Europe. Les forces américaines ont toujours privilégié l'Allemagne pour y installer leurs bases. Biden est revenu sur la gaffe de son prédécesseur qui prétendait les replier quitte à en transférer des éléments en Pologne. Or le territoire allemand est toujours le relais indispensable de la projection américaine hors d'Europe, que ce soit en Afghanistan, au Moyen-Orient ou en Afrique. Africom, le commandement américain pour l'Afrique, est basé à Karlsruhe. C'est à partir de là qu'il conduit un exercice annuel de grande envergure sur le continent. Le dernier en date baptisé « *African Lion* » s'est déroulé du 8 au 18 juin au large du Maroc et des Canaries. Pas d'Otan ici, sauf observateurs : le rapport d'experts propose d'ailleurs de renforcer le flanc sud de l'organisation (à partir de Naples), jugé négligé par rapport aux autres flancs nord ou sud-est (bien verrouillé par la Turquie dont tout retrait est impensable). Une clarification est attendue de ce côté.

Cette idée de bascule justifie le souci stratégique de « durcir » le dispositif terrestre de l'armée française. Les Britanniques au contraire ont prévu d'alléger leurs effectifs terrestres pour dégager des moyens pour des déploiements extérieurs lointains (renversant la politique de retrait à l'est de Suez amorcée dans les années 1970). La France, qui dispose de forces de projection bien développées, doit encore renforcer ses moyens pour les combats dits de « haute intensité ». Le jeu de bascule entre Europe et Asie implique, on n'aurait garde de l'oublier, de mettre en cohérence l'outil militaire et la diplomatie. ■



FLICKR (SANS DROIT), PHOTO PAUL KAGAME

Sommet franco-africain de Bamako en janvier 2017. Il ne suffit plus de décréter la fin de la Françafrique, comme hier « l'Afrique de Papa ».

France-Afrique : une histoire d'amour

Comme beaucoup d'histoires d'amour (1), celle entre l'Afrique et la France finit mal. La France est impuissante et l'Afrique stérile. Le prochain sommet de Montpellier (7-9 octobre) devrait être leur dernier rendez-vous. Dominique Decherf, ancien ambassadeur de France en Afrique, y voit la fin d'un cycle.

Ils ne feront plus d'enfants ensemble. Ils ne vieilliront même pas ensemble. La France est trop vieille et l'Afrique ne vieillit jamais. En plus de soixante ans de vie commune, depuis la « Communauté » inscrite dans la Constitution de 1958, la France n'en est qu'à la troisième génération, celle de Macron, quand l'Afrique se renouvelle tous les dix ans. La gérontocratie au pouvoir depuis plus de trente ans dans maint État africain fait illusion. Elle nourrit en France le fantasme de la puissance. L'âge du capitaine ne fait que reculer l'échéance du naufrage qui s'approche et sera d'autant plus soudain et brutal. Peut-on encore être tenté de le prévenir ou est-il trop tard

Une Françafrique intellectuelle ? Les intellectuels africains en discutent. Leur parole rend plus inaudible celle des « africanistes », la somme des compétences françaises sur le sujet qui était incomparable et est aujourd'hui quasiment étouffée parce que jugée complice d'une longue myopie. Les intellectuels africains dont on parle sont ceux qui discourent depuis les campus américains d'où ils portent un regard éloigné sur l'histoire tant de la France que de l'Afrique, à commencer par celle du pays dont ils sont originaires – majoritairement

le Cameroun, et aussi le Sénégal ou le Bénin, hier qualifiés de « *quartiers latins* » de l'Afrique.

C'est pourtant à ceux-ci qu'Emmanuel Macron s'est adressé pour rédiger une sorte de « feuille de route » de la politique africaine de la France qui devrait être validée à Montpellier. En 2017, il avait d'abord eu recours à un petit réseau d'ex-condisciples des grandes écoles réunis dans un ronflant Conseil présidentiel pour l'Afrique (CPA) qui a inspiré son discours de Ouagadougou (25 novembre 2017), avec pour principal souci de solder le passé (restitution des œuvres muséales, largage de la zone franc, ouverture des archives, politique mémorielle) afin de se tourner vers l'avenir : l'afro-futurisme développé par les élites cosmopolites de la diaspora franco-africaine, des « entrepreneurs » qui réussissent à se faire une place dans la nation « *start-up* », l'économie numérique, la communication (rencontre à l'Élysée avec 300 cadres de la diaspora 11 juillet 2019) (2).

Il est apparu, alors qu'on avait sans doute sauté une étape, qu'il n'était pas aussi simple de passer du passé au futur en faisant l'impasse sur le présent. Les gestes du président n'entraîneront pas l'adhésion si la France ne change pas de paradigme. La question n'est pas tant économique ou

historique que morale, politique parce que morale. Le mérite de cette réflexion revient à l'historien camerounais Achille Mbembe qui, depuis Johannesburg où il enseigne, fut à la pointe de la pensée postcoloniale appliquée à l'Afrique, avec son livre *De la Postcolonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine* (Karthala 2000), avant de poursuivre sur la pensée décoloniale (*Sortir de la grande nuit. Essai sur l'Afrique décolonisée*, 2010, et *Critique de la raison nègre*, 2013 à La Découverte). Il a accepté au début de l'année l'invitation d'Emmanuel Macron de tenter d'animer et de coordonner un débat intellectuel au cœur même du continent africain qui fasse dialoguer à Montpellier non pas des chefs d'États quasi inamovibles mais des sociétés civiles en perpétuel mouvement.

Son « ralliement » a suscité un tir de barrage de la part de nombreux anciens admirateurs du penseur camerounais qui ont affiché leur « *stupéfaction* » : « *ceux qui iront à Montpellier sont des traîtres* », écrit l'un d'eux. Mbembe justifie sa décision par une question de méthode : la relation franco-africaine vaut la peine d'être réparée, une chance s'offre de faire « *bouger les lignes* ». Ses détracteurs n'y voient, au-delà de son cas personnel, qu'un « *rafistolage* » au mieux, une manœuvre déses-

pérée pour gagner du temps par rapport à la révolution qui vient. Qui aura raison ?

Nœuds gordiens. « *Notre capacité à réparer les liens brisés* », dont Mbembe se réclame ne consiste, pas à décréter la fin de la Françafrique, comme hier de l'Afrique de Papa. Le problème n'est pas que générationnel, il est structurel ou comme on dit aujourd'hui systémique. Il y a des « nœuds gordiens » à trancher. On peut en citer au moins cinq.

Le premier, qui n'est pas le moindre, est lexical, en termes savants : épistémologique. On ne peut pas dire Afrique comme on dit France. Si l'on vise un simple continent géographique, on a longtemps dit « Afrique noire » avant de dire « Afrique subsaharienne ». Noire ou subsaharienne, le mobile est le même : l'exclusion du Maghreb, « l'Afrique blanche » ou « Afrique du Nord ». C'est souvent une clause de style, mais l'Afrique au sens de l'Union africaine est un seul ensemble d'Alger au Cap. Or la tradition de ces sommets se limite au Sud. Cela comporte d'importantes conséquences, au premier chef le regard porté sur le problème migratoire lequel n'est pas d'abord méditerranéen mais transsaharien.

Un contre 50. Que pèse le seul Hexagone à l'aune d'un continent ? De plus, de quel panafricanisme s'agit-il quand chaque État africain n'agit que pour soi ? Quant à l'adjectif « africain », comme dans « l'art africain » ou le collectif « les africains », le terme a remplacé « nègre » puis « noir » mais demeure dans l'indifférenciation. Certains disent encore « sénégalais » comme les tirailleurs qui venaient de toute l'Afrique occidentale. Il faut rendre à chacun son humanité et donc sa nationalité.

Second nœud : la migration ou « le grand déplacement ». Achille Mbembe, qui excelle à forger des néologismes, parle d'« *afropolitains* » pour sortir de l'opposition entre passéistes et futuristes : entre repli sur soi et fuite en avant, une dynamique du vivant au présent. Par exemple, l'urbanisation rapide de l'Afrique, qui devrait interdire de perpétuer les clichés sur les paysans africains, rappelle que la mobilité a toujours été sur le continent un mode de vie y compris traditionnel, une réalité existentielle qui doit renverser notre approche : la migration n'est pas l'exception, un solde, mais la règle, et d'abord intra-africaine. Préalable pour reconstruire les échanges nord-sud.

Troisième nœud : l'exceptionnalisme français comme il y a un exceptionnalisme américain du même ordre. Macron s'en tient encore à un schéma daté voire éculé (son entretien à *Zadig*) : la colonisation française, contrairement à celle des « anglo-saxons », a été entreprise au nom de l'universalisme. Il faisait sans doute allusion à la « *mission civilisatrice* » de Jules Ferry en réponse aux critiques de Clemenceau. L'opposition des formes de colonisation est d'autant moins pertinente



L'historien camerounais Achille Mbembe. Pour lui, la relation franco-africaine vaut la peine d'être réparée. -

que Macron souhaite, comme ses prédécesseurs depuis Valérie Giscard d'Estaing, se replacer dans les pays africains anglophones. Il se fait des illusions s'il croit que l'accueil réservé à la politique française y est plus favorable, dans la mesure où la France n'y était pas la puissance colonisatrice. Or la critique de la Françafrique y a

Afrique-France, les deux partenaires ne sont évidemment pas sur un pied d'égalité. La relation est fondamentalement asymétrique.

toujours été la plus radicale, à commencer par celle de la zone franc, bête noire de l'anglophonie africaine. Le franc CFA en Afrique de l'Ouest n'a jamais eu de plus grand ennemi qu'au Nigeria, en relais de la City de Londres.

Quatrième nœud : la dépolitisation de l'aide au développement. De la « coopération » à l'Agence française de développement (AFD), rien ne change au fond : la main qui reçoit est toujours en dessous de la main qui donne. L'un des effets du fiasco rwandais aura été la suppression du ministère de la Coopération en 1998, quarante ans après la décolonisation et l'impérissable diagnostic de René Dumont « l'Afrique est mal partie » (1961). De bureaucratique, la « coopération » est certes devenue plus technocratique, mais toujours initiée d'en haut, les coopérants, ex-fonctionnaires coloniaux, remplacés par des gestionnaires « autochtones » dûment labellisés. L'approche française est non seulement moins généreuse, moins

déléguée, elle reste surtout, aux yeux des éventuels bénéficiaires, plus politique, par rapport tant aux autorités des États récipiendaires qu'à ses rivaux, y compris à l'intérieur de l'UE, sans parler de l'aide multilatérale, alors que la convergence devrait prévaloir sur la concurrence, l'association sur l'injonction.

Cinquième nœud : la neutralité. C'est le reproche majeur adressé aux interventions françaises en Afrique. « *L'invitation qui lui est faite* (à la France), dit Mbembe, *est de s'abstenir, de devenir, sur le continent, une puissance neutre* ». Le souci de mutualisation de la sécurité, soit avec des forces européennes, soit avec des forces africaines, dissimule une volonté qui irait dans ce sens, sans être du tout assumée voire parfois déniée comme au Tchad après la mort d'Idriss Deby. Transformer ces velléités en une véritable stratégie supposerait « une grande négociation si l'on veut effectivement fermer la page des 60 dernières années ».

Chaque point renvoie à une sorte de lobby composite, idéologique (au sein du petit milieu universitaire « africaniste », sans en faire une généralité), populiste (qui joue sur des fantasmes démographiques), culturel (des ultras de la « francophonie », sans préjudice des langues nationales), développementaliste, et finalement militaire (« l'armée d'Afrique » sauf pour la gloire). Le drame du Rwanda fut un concentré de l'influence combinée de ces cinq milieux. La reconnaissance des responsabilités françaises ne se conçoit pas sans la critique et la réforme non seulement des dysfonctionnements institutionnels, mais aussi des mentalités prises à la racine. Le discours de Kigali, le 27 mai, dépasse le seul cas rwandais. Le génocide des Tutsis n'était pas une incongruité, mais il est exemplaire d'une vision globale. Il n'était pas une « affaire d'africains » mais celle, universelle, d'une unique humanité.

L'approche d'Achille Mbembe est-elle trop psychologique, avec des aspects quasi psychanalytiques, faisant appel à l'érotisme et à l'exotisme, à l'inceste et au viol ? Mais qui a parlé de « grande famille » franco-africaine ? L'ambition de Macron apparaît encore comme une aventure solitaire, purement intellectuelle, trop cérébrale, n'engrenant pas sur le réel contradictoire dont il s'agirait de s'évader plutôt que de l'affronter frontalement. En Afrique mais peut-être aussi auprès des Français. ■

DOMINIQUE DECHERF.



(1). Macron à *Jeune Afrique*, 20 novembre 2020.

(2). Cf. notre article en page 10 sur « Le Piège africain de Macron ».

► Dominique Decherf, *Couleurs. Mémoires d'un ambassadeur en Afrique*, Galodé, 2012

Afrique en France, Afrique de France...



FLICKR (SANS DROIT), PHOTO PAUL KAGAME

Macron, pour changer de méthode et de regard sur l'Afrique, a souhaité s'appuyer sur la diaspora africaine dans l'Hexagone. Or, comme le montrent Antoine Glaser et Pascal Airault, celle-ci ne convainc ni le continent, ni les banlieues.

L'intention était louable. Le projet était plus sensé que celui d'acclimater des Afro-Américains dans les ambassades africaines ou des Antillais, hier, comme gouverneurs coloniaux. Les Africains de France ont gardé leurs racines dans leurs pays d'origine et sont souvent double-nationaux. C'est néanmoins une illusion : les deux produits les plus brillants des meilleures écoles de la République, Lionel Zinsou a été battu aux élections présidentielles au Bénin, Tidjane Thiam n'est pas bienvenu à la succession de Ouattara en Côte d'Ivoire.

Ils sont considérés comme « blancs d'honneur » et étiquetés candidats de la France. Loin d'être des passeurs, ils font écran.

Côté français, la moitié au moins des Africains de France ne veulent se voir regardés que comme Français à part entière. Ils refusent d'être instrumentalisés. LREM a promu de nouveaux élus franco-africains, mais ceux-ci, sauf exception, ne peuvent servir de pont ni avec leurs pays d'origine ni avec les banlieues.

Considérer l'Afrique par les diasporas, par ceux qui l'ont

quittée ou ceux qui désirent la quitter, donc par le biais de l'immigration, c'est prendre le problème à l'envers. Le sommet Afrique-France de Montpellier, prévu les 9-10 juillet et reporté du 7 au 9 octobre, risque d'en être la victime. Le danger est de prolonger le regard condescendant porté sur les Africains par Sarkozy lors de son pathétique discours de Dakar en 2007, ces Africains qui « ne sont pas assez entrés dans l'histoire ». Les patriarches, Biya du Cameroun ou Sassou N'guesso du Congo-Brazzaville, peuvent donner l'impression que leurs pays sont à l'arrêt, que leurs sociétés n'ont pas bougé depuis trente ans alors qu'il n'en est rien. L'Afrique est souvent décevante, voire désespérante. Elle réserve toutefois des surprises.

Macron a exploré une seconde piste : les anglophones qui seraient par définition plus performants que les francophones, plus indépendants de la maison-mère, qui furent des protectorats (« indirect rule ») plus que des colonies. Stagiaire de l'ENA à l'ambassade de France au Nigeria, il préfère les milliardaires aux soudards. Considérer l'Afrique comme un tout n'est pas une idée nouvelle de notre diplomatie (elle remonte à 1975). Mais la France

n'est crédible à Addis-Abeba (à l'Union africaine) que parce qu'il y a une Afrique francophone, une armée française (Djibouti), une substantielle aide au développement et un siège permanent à l'ONU. Elle n'est même crédible qu'autant qu'elle renoue avec Kagame et solde les comptes du génocide, c'est-à-dire qu'elle reste une force morale.

L'Afrique DE France n'est pas plus aisée à construire que l'Islam DE France. Les deux d'ailleurs se recoupent (« *Réforme de l'islam : l'Afrique en miroir* » titre d'un chapitre). Le « joker » du président Macron n'est pas l'Afrique EN France au même moment où il refuse d'accepter l'islam EN France. Selon les auteurs, qui ont réalisé un long entretien avec le chef de l'État (32 pages du livre!) – un Macron passionné, usant d'une langue parfois crue et d'une franchise peu diplomatique – le futur candidat à sa réélection dit l'avoir compris. Il faudra au moins dix ans, sinon deux générations, pour que les choses changent tant sur le continent que dans l'Hexagone. Trop tard pour l'échéance de 2022. ■

DOMINIQUE DECHERE.

► Antoine Glaser et Pascal Airault, *Le Piège africain de Macron. Du continent à l'Hexagone*, Fayard, avril 2021

Dans les revues

La dernière livraison de la revue *Commentaire* revient sur deux sujets au cœur des débats actuels.

■ **La laïcité en droit français.** Le projet de loi confortant le respect des principes de la République exprime-t-il « une laïcité militante, une laïcité de combat étendue de l'État à la société tout entière » ? Cela semble être l'opinion du professeur de droit Yves Gaudemet. « La laïcité, en effet, explique-t-il, est fondamentalement un principe d'organisation des rapports de l'État et des religions ». Elle est introduite dans le droit positif français par « la petite porte » (le mot est de Jean Rivero) du service public de l'enseignement primaire, pour consolider des institutions républicaines récentes. La loi du 28 mars 1882 n'est cependant pas la « laïcité de combat du discours politique de l'époque ».

Elle est ramenée à « un principe organique, un principe d'organisation » du service public de l'instruction « en marge de toutes religions et affirmant à l'égard de celles-ci un simple principe de neutralité ».

Vingt ans plus tard, c'est dans le même esprit qu'Aristide Briand portera la loi de séparation des Églises et de l'État. Bien plus, sa loi, qui proclame pour la première fois la liberté religieuse en droit français, ne nie pas la religion : au contraire, « elle ne se conçoit que si parallèlement et comme en surplomb est affirmé un principe de liberté religieuse ». L'avis du conseil d'État du 25 mars 2010, puis la décision du Conseil constitutionnel du 7 octobre 2010 sur le voile opèrent « un véritable basculement », inaugurant « une véritable discipline des religions dans leurs manifestations extérieures, jusqu'à l'édiction de prohibitions générales en la matière », derrière lesquelles « transparaît claire-

ment la dénonciation de certaines pratiques propres à une religion ». Les « sages » du Palais royal inaugurent ainsi une nouvelle conception de l'ordre public, « exprimé en termes de valeurs », « prédéterminé en lui-même, intemporel », une sorte d'ordre moral.

■ **Islamogauchisme et islamophobie.** Cette nouvelle laïcité militante justifie-t-elle d'assimiler les critiques de « l'islamogauchisme » à de l'« islamophobie » ? Philippe Raynaud, dont le propos n'est pas de répondre à cette interrogation, démêle l'écheveau de « l'islamogauchisme » dans l'enseignement supérieur, après la récente polémique ayant opposé la ministre de l'Enseignement supérieur à une partie des chercheurs et universitaires. Tout d'abord, « l'islamogauchisme n'est pas une identité mais une convergence entre des positions radicales dont l'inspiration première n'est pas la même, mais qui s'accordent pour

souhaiter une subversion générale des sociétés libérales ». Le terme d'« islamogauchisme » s'applique à ces « convergences militantes », mêlant « critique radicale de la société bourgeoise et le refus de l'islamisme et le refus de la modernité », alimentées par les luttes anticoloniales et « prenant aujourd'hui les couleurs bariolées de la postmodernité ». Contestant le caractère scientifique du concept d'islamogauchisme, Philippe Raynaud avance que, face à « cette nouvelle forme de tyrannie » qui « se présente comme le moyen d'une protection des "minorités" contre la majorité », et qui affecte toutes les universités, « il faudra certes faire respecter la loi mais surtout compter sur la fermeté et sur le courage des universitaires », face aux pressions diverses dont ils sont l'objet, avec la bienveillance des autorités académiques.

L. L.

► *Commentaire* n° 174/Été 2021.

La révolution entravée

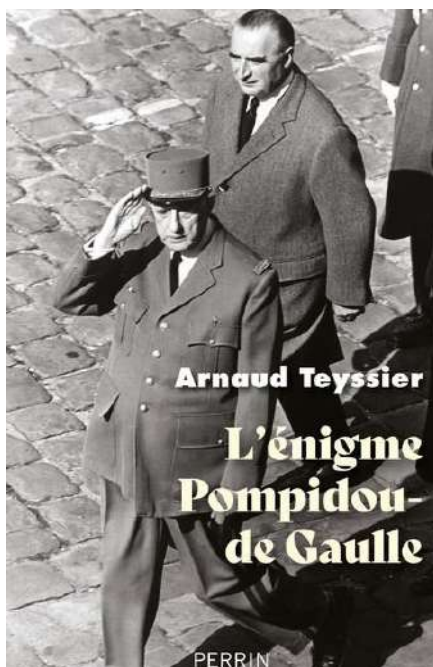
Tout livre d'Arnaud Teyssier doit être lu deux fois. La première, pour apprendre ou réapprendre des pages décisives de l'histoire de France. La seconde pour réfléchir sur la relation dialectique qui unit le Pouvoir, l'État et la Nation – et plus précisément le Pouvoir tel qu'il s'incarne dans l'homme d'État.

Car l'homme d'État n'est pas simplement l'homme qui est au pouvoir et qui a du pouvoir, mais celui qui comprend que l'État hérité de l'histoire nationale est le moyen des transformations à accomplir.

C'est la seconde lecture que je retiens ici, en privilégiant la dynamique des révolutions gaulliennes. Vue sous cet angle, l'énigme des relations entre Georges Pompidou et le général de Gaulle est assez simple à percer. Le Général est monarchique en ceci qu'à la Libération le chef du Gouvernement provisoire ne veut dépendre de personne – ni de la Résistance, ni d'un parti gaulliste, ni même de « l'Homme du 18 Juin », car il ne veut pas être statué dans le passé, aussi glorieux soit-il. Le choix de Georges Pompidou est logique : le brillant normalien, produit du système élitiste de la III^e République, a vécu paisiblement l'Occupation et porte sur la France un regard très différent de celui des combattants. De Gaulle, qui s'est construit contre le système, a besoin d'un collaborateur cultivé et travailleur, qui aime la France mais qui reste à distance des jeux du pouvoir. De fait, Georges Pompidou n'a pas encore décidé de se consacrer entièrement à la France, parce que cet homme qui aime les douceurs du foyer et le charme de la vie parisienne sait que la charge du Pouvoir est écrasante. D'ailleurs, il s'éloigne du Général après l'aventure du RPF, pour travailler, un temps, à la banque Rothschild. Comme le montre Arnaud Teyssier, c'est à partir de 1958 que celui qui est devenu le directeur de cabinet du Général commence à « quitter le décor de Giraudoux pour celui, plus âpre, du Rivage des Syrtes ».

Il y a beaucoup à apprendre, et à retenir, sur les relations entre le premier président de la Ve République et le Premier ministre qu'il nomme en 1962. Je m'en tiens ici à ce qu'en dit Arnaud Teyssier : « Entre 1962 et 1965, on assiste à un véritable partage des rôles : le président de la République s'engage dans de grandes actions internationales, tandis que le Premier ministre doit conduire l'action intérieure et préparer les futures échéances électorales. Mais il le fait en relation étroite avec de Gaulle, qui respecte l'autonomie de l'action gouvernementale tout en donnant à la fois le ton et l'impulsion ». Le désaccord entre les deux hommes sera envenimé par « le poison d'une possible succession » mais il provient de deux visions de la France – l'une patriote-révolutionnaire, l'autre patriote-conservatrice.

De Gaulle estime qu'il y a deux sortes de révolutions : celles qui viennent du bas et celles qui viennent du haut et il admire Frédéric II d'avoir fait la révolution prus-



sienne par le moyen de l'État. On veut oublier que la France libre fut une entreprise révolutionnaire et Arnaud Teyssier a raison de citer longuement le discours du 1^{er} avril 1942 qui commence ainsi : « C'est une révolution, la plus grande de son histoire, que la France, trahie par ses élites dirigeantes et par ses privilégiés, a commencé d'accomplir ». Après avoir rétabli à Paris en 1944 la légalité républicaine qu'il avait préservée à Londres puis à Alger, puis éta-

La Participation fut au cœur de la révolution gaullienne.

bli en 1958 une pleine cohérence entre la Constitution politique et la Constitution administrative et fondé en 1962 la légitimité du chef de l'État sur le choix démocratique, de Gaulle avait voulu accomplir après 1965 une révolution sociale qui devait prolonger la politique mise en œuvre à la Libération.

Participation. Cette révolution est un projet cohérent. Il s'inscrit dans la conception gaullienne de la temporalité, qui lie indissolublement le passé, le présent et l'avenir dans une aventure historique périlleuse, toujours relancée, et qui exclut qu'on fige la nation dans un moment de son passé, aussi glorieux soit-il. Dès la libération de Paris, de Gaulle n'est plus « l'Homme du 18 Juin », mais le chef d'État qui veut accomplir une révolution et qui n'y parvient pas pour une raison qu'il a lui-même donnée : les communistes étaient, à l'époque,

la seule force révolutionnaire mais « ils étaient l'étranger ».

En 1965, de Gaulle estime que la révolution sociale qu'il envisage depuis Londres est possible et il tente de la réaliser par la Participation, trop souvent réduite à une vague association du Capital et du Travail. Conscient des injustices qu'engendre le capitalisme, de Gaulle ne souhaite pas seulement l'amélioration de la condition des travailleurs. Il veut la citoyenneté dans l'entreprise afin de « contrôler l'action des intérêts privés, de façon qu'ils ne puissent s'affranchir des grands enjeux de l'intérêt national », comme le précise Arnaud Teyssier qui rappelle que la participation était au cœur de la révolution présentée en 1969 aux Français (1).

Fracture. La Participation, qui est lancée en 1965 sous la forme de l'amendement Vallon, rencontre l'hostilité du patronat, des principaux syndicats et de la gauche, tandis que Georges Pompidou se tient sur la réserve, faute d'adhérer à l'ambition politique du projet. Le Premier ministre n'est pas l'homme des révolutions mais l'adepte des rythmes lents et des bonheurs bourgeois, bien accordés à la modernité capitaliste : c'est bien lui qui souhaite que l'ouest-européen se convertisse à la *common law*. De Gaulle pense au contraire que les moments paisibles ne sont que des pauses entre deux crises et les événements lui donnent raison : la révolte de 1968 survient seulement six ans après les violentes convulsions provoquées par la guerre d'Algérie. Arnaud Teyssier explique comment la fissure entre les deux hommes devient une fracture mais il faut surtout retenir l'analyse peu commune qu'il donne des événements. Le fameux slogan « Dix ans ça suffit ! » évoque une jeunesse en révolte contre un pouvoir gaullien usé, dépassé. Or, en 1968, la révolution gaullienne est en cours et elle se heurte à une révolte qui annonçait, au rebours de l'imagerie bolchévique, une révolution sociétale dont nous mesurons aujourd'hui le cheminement et les effets.

Georges Pompidou a certes entravé la révolution gaullienne, mais l'échec de 1969 tient beaucoup plus profondément à l'état des forces politiques et à la puissance des groupes qui préparaient déjà la contre-révolution ultralibérale. ■

BERTRAND RENOUVIN.

(1). Cf. De Gaulle, 1969, *L'autre révolution*, Perrin, 2019.

► Arnaud Teyssier, *L'énigme Pompidou-de Gaulle*, Perrin, mars 2021.

En finir avec l'assignation identitaire

En publiant *Race et sciences sociales*, l'historien Gérard Noiriel et le sociologue Stéphane Beaud avaient conscience de jeter un pavé dans la mare. Par la dénonciation des dérives que cause la racialisation des questions sociales, ils œuvrent utilement en faveur de la rigueur méthodologique.

A lors qu'elle semblait appartenir à un passé révolu, l'observation du monde et des rapports humains par le prisme de la race est remise au goût du jour. Pur phénomène réactionnaire ? Pas seulement. À la prise d'influence médiatique de personnalités comme Éric Zemmour, qui assument une lecture raciale des fractures françaises, répond une gauche abreuvée d'études américaines sur les minorités. Le biais racial a pénétré certains centres de recherche et soulève des questions éminemment épistémologiques.

Une trop vieille histoire. – L'essai publié dans la nouvelle (et prometteuse !) collection « Épreuves sociales » de l'éditeur indépendant Agone – s'ouvre par un aperçu historique de l'évocation des races dans les études scientifiques et dans le débat politique en France. Les auteurs démontrent qu'à rebours de ce que prétendent les partisans d'une explication raciale des interactions sociales, les sciences humaines n'ont jamais occulté l'origine génétique des individus.

Sous l'Ancien régime déjà, des historiens fondaient la légitimité de la noblesse sur l'appartenance à une race supérieure, celle des Francs. Ces théories devaient être balayées par la Révolution française pour mieux laisser place, au XIX^e siècle, à des distinctions raciales permettant par exemple de justifier l'œuvre colonisatrice de la République sur d'autres continents. Les auteurs s'attardent sur l'influence déterminante des travaux de la Société d'anthropologie de Paris, fondée en 1859 par Paul Broca. L'étude des caractéristiques physiques des races humaines a longtemps nourri une xénophobie devenue monnaie courante chez les politiques – même des partisans de l'abolition de l'esclavage – dans la presse et dans la pensée d'auteurs de solide réputation. Sont à ce titre éclairantes les œuvres d'Édouard Drumont, chantre de la lutte des races, de Gustave Le Bon sinon d'André Siegfried. Il n'est pas jusqu'à Ernest Renan qui ait forgé l'idée d'une communauté créée par fusion de races, ouvrant en cela la voie à une polémique toujours actuelle : « *Comment être sûr que ceux qui n'appartiennent pas à la communauté des Français "de souche" seront des citoyens loyaux à l'égard de la nation française ?* » Cette préoccupation a été à l'origine de la première grande loi sur la nationalité en 1889.

Le racisme n'est pas un progressisme. – Beaud et Noiriel savent ce qu'ils doivent au père de la sociologie. Émile Durkheim affirmait en effet qu'« aucun phénomène



L'historien Gérard Noiriel. Il fait un sort aux nouveaux théoriciens du racismisme.

social n'est placé sous la dépendance incontestée de la race » puisque « *la race et l'individu sont deux forces contraires qui varient en raison inverse l'une de l'autre* ». Conduire un raisonnement sociologique, c'est s'intéresser à l'ensemble des affiliations/identités d'un individu ainsi qu'à son conditionnement culturel. L'opposé

«Aucun phénomène social n'est placé sous la dépendance incontestée de la race »

Émile Durkheim.

de ce que prônent les racistes de tous poils. Revenir aux fondements des humanités évite de confondre quête de la vérité et militantisme, protocole scientifique et commentaire à chaud de l'actualité. Là se situe le cœur de la *disputatio* actuelle qui agite le monde de la recherche. Au discrédit du concept de races, caractéristique de la seconde moitié du XX^e siècle, succède désormais la valorisation des races et leur confrontation dans un énième substitut de la lutte des classes auquel, cette fois-ci, droite et gauche prennent part.

Le point de basculement se situe peut-être en 2006, lors de la publication de l'ouvrage collectif *De la Question sociale à la question raciale ?* dirigé par Didier et Éric Fassin. Beaud et Noiriel, eux-mêmes contributeurs de ce volume, ont pris leurs distances avec les frères Fassin. Ils constatent que la neutralisation du conflit social et l'exacerbation des antagonismes

génétiques par les indigénistes, sous couvert d'antiracisme, n'est que la réactivation du schéma de pensée de la droite réactionnaire des deux siècles passés. Celle-ci occupe par ailleurs la même fonction politique : « *briser définitivement le bloc historique que la gauche avait patiemment construit dans les années 1970* ». Raison de plus pour que les sociologues rejettent les sous-idéologies à la mode et défendent l'autonomie de la science, chère à Pierre Bourdieu.

Bleus, Blacks, Blanc. – Pour illustrer combien égare l'obsession du racisme, la dernière partie de l'essai est consacrée à la déconstruction d'une polémique qui ébranla en 2011 la fédération française de football (FFF). Noiriel et Beaud analysent la manière dont l'enregistrement clandestin d'une réunion au sein de la direction technique nationale (DTN) de la FFF, au sujet du recrutement de jeunes joueurs binationaux, a donné lieu à un récit savamment feuilletonné par *Médiapart*. La démonstration rétablit le contexte juridico-sportif, occulté par la plupart des commentateurs. Les échanges incriminés, auxquels participait l'ancien sélectionneur Laurent Blanc, avaient pour but premier de trouver une solution à la fuite croissante des jeunes espoirs binationaux formés par le centre national de la FFF. Le débat s'inscrivait également dans une réflexion stratégique sur le style de jeu susceptible de faire gagner des championnats.

De fait, quoique les discussions au sein de la DTN n'étaient pas exemptes de certains clichés relatifs au physique des « blacks », l'accusation de *Médiapart*, en l'occurrence l'existence d'un projet de limiter par des quotas le nombre de joueurs noirs et arabes en équipe de France, ne résiste pas à l'analyse. Noiriel et Beaud, à travers cet exemple éloquent, rappellent que les faits sociaux résultent de facteurs multiples et complexes. Or, « *tout le problème est de comprendre comment s'articulent les différents facteurs qui contribuent à pérenniser ou à renforcer les discriminations qui existent dans notre société* ». Adopter une posture moralisatrice, nécessairement superficielle, ne permettra jamais d'en connaître les causes.

Dans le climat actuel d'extrême polarisation des opinions, il y a fort à craindre que *Race et sciences sociales* convainque surtout les convaincus. Ses auteurs ne l'ignorent pas. Voilà pourtant un ouvrage qui méritait d'être écrit. ■ CASIMIR MAZET.

► Stéphane Beaud & Gérard Noiriel, *Race et sciences sociales*, Agone, février 2021.

L'itinéraire d'un syndicaliste

L'engagement – qu'il soit politique, associatif ou syndical – constitue pour celui qui s'y donne à fond l'aventure d'une vie. C'est ce qu'il illustre à merveille le livre de Jean-Claude Mailly, *Manifs et chuchotements*.

De syndicalisme, Jean-Claude Mailly, ex-numéro un de la CGT-Force ouvrière, est tombé dedans tout petit, par tradition familiale. Son arrière-grand-père, son père, ses oncles militent à la CGT puis, après la scission de 1947, à la CGT-FO, où ils occupent des postes de responsabilités locale ou professionnelle.

C'est tout logiquement que Jean-Claude y adhère lui aussi dès son premier poste à la CNAM en 1978. Repéré par Marc Blondel, il devient son bras droit au début des années 1980 et son successeur en 2004. Durant ses mandats de Secrétaire général, poste où il officie jusqu'en 2018, il est amené à discuter avec sept Premiers ministres, onze ministres du Travail, seize ministres de l'Économie et quatre présidents de la République : « Chacun [d'eux], écrit-il, avait sa vision des interlocuteurs sociaux et du dialogue social. Chirac les respectait et laissait beaucoup de marges de manœuvre à son Premier ministre. Le social n'était



Jean-Claude Mailly. Il raconte l'histoire d'une France en crise.

pas la culture de Sarkozy, mais il était cash et a su s'entourer. Hollande donne l'apparence de la sociabilité, mais est finalement égocentrique et pas très franc du collier. Le social n'est pas la culture de Macron, mais en plus il considère que lui seul a raison et que la négociation sociale est un frein à sa volonté de réforme, ce qui a engendré les Gilets jaunes et le conflit des retraites notamment ».

En quelques courts chapitres, Mailly évoque les grandes figures de son syndicat, les Jouhaux, Bergeron et Blondel, les réformes auxquelles il a été associé (à l'exception notable, en 2008, de celle de la représentativité syndicale), les mo-

difications qu'il a été amené à y apporter pour les rendre plus sociales, les mobilisations auxquelles il a participé, les trahisons dont il a été victime lors de sa succession, les difficultés de gérer une confédération qu'il qualifie d'« auberge espagnole » ; FO présente en effet la particularité de rassembler des militants politiques de tous bords : anarchistes, trotskistes, socialistes, centristes, gaullistes sociaux et même adhérents du Rassemblement national... Enfin, un long développement est l'occasion pour lui d'esquisser les pistes de ce que pourrait être le syndicalisme de demain, à l'heure où certains lui prévoient une mort prochaine.

Le grand public a généralement du syndicalisme une image qui se réduit à celle du manifestant qui est « pour tout ce qui est contre et contre tout ce qui est pour ». Il ignore tout le travail de construction sociale qui occupe les trois quarts de son temps. Jean-Claude Mailly remet les pendules à l'heure. Dommage toutefois que les « secrets » annoncés dans le sous-titre soient, pour la plupart, déjà connus de tous. ■

NICOLAS PALUMBO.

► Jean-Claude Mailly, *Manifs et chuchotements – Un syndicaliste dans les secrets de la République*, Flammarion, mai 2021.

Le Carnet

■ **Les héritiers de mai 68.** – Maos, trostkos, anars, les plus anciens d'entre nous les ont bien connus. Lors du « printemps rouge et noir » de 68, ils se sont crus porte-parole de la jeunesse face à une classe politique déjà bloquée. Unis ? En rien, mais souvent solidaires. Le gauchisme français n'a pas sombré dans la violence, comme en Italie et ce fut son honneur. Après avoir enterré la lutte des classes, il resurgit dans des combats plus discutables. Philippe Buton raconte une tendance politique que nous suivons, d'un œil vigilant. (Philippe Buton, *Histoire du gauchisme. L'Héritage de mai 68*, Perrin, mai 2021.)

■ **Un homme libre.** – Daniel Cordier, disparu en novembre dernier, ne pouvait pas quitter ce monde sans nous livrer la fin de ses mémoires de guerre. De l'arrestation de Jean Moulin en 1943 au départ du général de Gaulle en 1946, on retrouve Cordier, alias Caracalla, sur tous les fronts, dans Paris occupé, à Londres, en Espagne et, pour finir, dans les ministères de la France libérée. Les conversations de l'ex-militant royaliste avec Camus, Aron, Malraux ou Sartre résument toute une époque. (Daniel Cordier, *La Victoire en pleurant*, Gallimard, juin 2021.)

■ **Premiers de cordée.** – La Compagnie des Guides de Chamonix a 200 ans. L'auteur, fils et frère de guides, dépeint une race d'hommes, héros, grands sportifs ou simples mortels, qui exportèrent, dans le monde la science et la sagesse des montagnards français. (Gilles Chappaz, *Le Roman des guides*, Paulsen, avril 2021.)

Diplomatie

■ **Le jésuite oublié.** – Yves de la Brière a eu autant d'importance pour le droit international selon la perspective catholique que Jacques Maritain pour la philosophie chrétienne. Le père de la Brière est aussi oublié que Pierre Teilhard de Chardin, autre jésuite, auteur d'une œuvre qui le rendit célèbre dans les années soixante du siècle dernier. La Brière est resté dans l'ombre, dont Dominique Decherf vient de le sortir en publiant un livre d'histoire diplomatique et religieuse qui vaut par son élégante érudition – l'intense effort de recherche est ici masqué par l'aisance du propos – mais aussi par l'actualité des questions qui sont abordées. Quant à l'histoire, voici restituée la vie ardente d'un homme qui fut « écartelé » entre plusieurs mondes, à l'époque où

les acteurs de la plus grande tragédie du siècle entraient en scène. La Brière, qui fréquente diverses familles royales et les aristocraties de l'ancien monde tout en méditant Saint Augustin, Saint Thomas et Ignace de Loyola, opère quant à lui sur le théâtre de la Société des Nations. Théâtre aujourd'hui méprisé, car on accuse la SDN de ne pas avoir su empêcher la Seconde Guerre mondiale. « C'est, note Dominique Decherf, qu'on attendait de la SDN ce qu'elle ne pouvait pas donner ».

Historien et juriste, professeur de droit international à l'Institut catholique de Paris, ultramontain mais agissant de son propre chef, Yves de La Brière a développé sur les questions coloniales, sur les interventions humanitaires et sur le droit international une réflexion nourrie de théologie et remarquablement utile à l'action dans le monde contemporain.

Proche du jeune comte de Paris et heureux de le voir publier *Le Courrier royal*, honni par Charles Maurras depuis la condamnation de l'Action française par le Vatican, Yves de la Brière fait éminemment partie de ces grands intellectuels qui diffusent depuis les marges une pensée centrale. Ce Père Joseph n'a pas trouvé son Richelieu, ce jésuite n'a pas trouvé son pape comme d'autres, à la fin du XIX^e siècle, ne trouvèrent pas leur roi. ■

YVES LANDEVENNEC.



► D. Decherf, *L'Aumônier du Palais, Yves de La Brière (1877-1941)*, Éditions France-Empire, décembre 2020.

Louis Pélissier

Dans le Sud-ouest, les réseaux royalistes ne sont pas en reste. Dès 1940, on cache du matériel militaire et à partir de 1942, sous l'égide de Combat et de l'ORA, les maquis s'organisent en région toulousaine.

En juin 1943, Pierre Bénouville arrive en gare de Toulouse-Matabiau. Il est attendu par une petite équipe issue des Groupes francs de Jacques Renouvin. Il raconte « *J'avais devant moi deux chefs de la Résistance, deux hommes d'action des plus efficaces – Joly et Carton – qui ne cachent nullement qu'ils sont tous deux royalistes.* » Effectivement Marcel Joyeux (alias Joly) et Louis Pélissier (alias Carton) sont deux chevilles ouvrières de la résistance toulousaine.

En décembre 1901, Joséphine Pélissier, jeune femme de ménage à Carmaux (1), vient accoucher secrètement à Toulouse. Elle y élève seule son garçon. À vingt ans le jeune homme fait son service militaire et suit les cours d'officier à l'école de Saint-Maixent (Deux-Sèvres). Deux ans après, il contracte un engagement, comme sergent au 15^e Régiment d'Infanterie (RI) d'Albi. Puis au 95^e RI de Bourges où il obtient le grade de lieutenant en 1928. Il reste dans l'armée, part en Algérie, revient en métropole. Affecté sur la ligne Maginot, Pélissier commande le 1^{er} bataillon du 149^e RI, qui subit les attaques violentes de l'armée allemande. Le 16 juin 1940, lors d'une action d'éclat, qui lui vaudra une citation, Louis, gravement blessé, est rapatrié vers l'arrière.

Entré en résistance. En juillet 1940, il est envoyé caserner à Toulouse au 23^e RI. Repéré par le colonel de Noetinger, ce dernier le met en rapport avec les services du camouflage du matériel (CDM). À cette occasion, il entre en relation avec Jules Pêcheur, un industriel lorrain rapatrié, qui cache du matériel militaire dans son entreprise de transport. Ce dernier, en contact avec le Groupe franc de Combat, le présente, et Pélissier adhère immédiatement aux objectifs des résistants. En novembre 1942, lorsque l'armée de Vichy est dissoute, Pélissier, avec les camions de Pêcheur, déménage quatre chargements d'armes qui sont dissimulés dans la région.

L'Organisation de résistance de l'Armée (ORA) le nomme chef militaire avec mission d'organiser les terrains d'atterrissages et de parachutages (le premier terrain est enregistré à Londres en mai 1943). Louis (Carton) prend comme adjoint un autre militaire de carrière, Albert Sarda de Caumont (2). Vieille famille royaliste qui célèbre Jeanne d'Arc mais ferme ses volets le 14 juillet. On est monarchistes de tradition, mais on se refuse à rallier l'Action française. Bien qu'éloigné politiquement de sa famille, Albert (alias Rosette) n'en reste pas moins suspect aux historiens



Le lieutenant-colonel Louis Pélissier (1901-1944).

qui le disent « *méfiant, voire hostile aux orientations progressistes de la résistance* » (Michel Goubet) ». D'ailleurs, il est à remarquer que Serge Ravanel, homme de gauche, considérera Louis Pélissier de la même manière en constatant « *que son état d'esprit ne correspondait pas aux orientations de l'état-major* ».

« La Résistance toulousaine perdait l'un de ses défenseurs les plus farouches, Louis Pélissier (Carton) qui nous semblait invincible. »

Albert Sarda de Caumont

Et pourtant Albert Sarda va bien œuvrer et déployer une activité inlassable pour donner de la cohérence à des maquis minés par la désorganisation, la tentation du banditisme, les désertions et le manque d'armement. À partir de janvier 1944, il est nommé chef militaire et contrôle l'AS, les maquis de l'AS, les Groupes francs pour l'ORA et la France Libre, soit soixante-et-onze maquis regroupant 2880 hommes.

Chasser le collabo, voler les archives de la Gestapo. Pendant ce temps son chef, Louis Pélissier « Carton », poursuit ses engagements. Il rencontre l'un des meilleurs chasseurs de traîtres : Marcel Taillandier. À Toulouse, ce dernier vient de

prendre la gérance d'un bar, le Frascati (allée Jean Jaurès) à deux pas d'un hôtel réquisitionné par la Gestapo. C'est là, sous le nom de Ricardo, qu'accompagné de sa femme Lili, Taillandier organise le réseau Morhange.

En janvier 44, Marcel Taillandier et Louis Pélissier décident d'attaquer un convoi de la Gestapo entre Toulouse et Carcassonne. L'histoire est bien connue, nommée « l'Affaire du Courier de Nice ». Elle permet la liquidation de 5 traîtres et le détournement des archives nazis.

Le 6 juin, Pélissier quitte Toulouse accompagné du lieutenant Jean Gressot pour inspecter le terrain de parachutage Chénier dans la vallée du Lot. En route, ils sont rejoints par un camion chargé d'armes qui vient du maquis. Le 8 juin, près de Saint-Céré les deux voitures de résistants rencontrent la division Das Reich. C'est cette même horde de barbares-nazis (Groupe d'armée G, 2^e division blindée SS), commandée par le général Blaskowitz, qui va recevoir, le 11 juin, l'ordre de rejoindre la Normandie. À peine arrêtés les résistants sont extraits des voitures. Louis Pélissier et Germain Record sont fusillés sur place (bas de la route de Saint-Laurent) et Jean Gressot un peu plus loin au lieu-dit Beaune. Les corps abandonnés sur les talus, la Croix Rouge obtint qu'ils soient inhumés à Saint-Céré.

Le 30 septembre 1944, Toulouse organise des obsèques solennelles pour son héros Louis Pélissier, lieutenant-colonel à titre posthume, chevalier de la Légion d'honneur, Croix de guerre, médaille de la résistance avec Rosette. Le général de Gaulle signe le 20 novembre 1944 le décret qui le fait Compagnon de la Libération. ■

FRANÇOIS-MARIN FLEUTOT.

(À suivre : *Les royalistes à Londres 1940-41 ; Honoré d'Estienne d'Orves.*)

Références

- José Cubero, *La Résistance à Toulouse*, éditions du Sud-Ouest, 2005.
- Jean Estèbe, *Toulouse 1940-1944*, éd. Perrin 2001.
- Michel Goubet et Paul Debauches, *Histoire de la résistance en Haute-Garonne*, éditions Milan.

(1). Ce qui a fait croire à certain qu'il était le fils d'un mineur de charbon, sans se rendre compte qu'il fallait beaucoup d'argent à un couple illégitime (mineur de charbon – femme de ménage) pour venir accoucher clandestinement à Toulouse au début du XX^e siècle.

(2). Son neveu Raoul Sarda de Caumont, qui était franc-maçon, fut fusillé, en même temps que Marcel Joyeux, le 27 juin 1944 à Castelmaurou.

Brèves royales

■ **Inde**, le 30 mai : Le maharaja de Kutch, Pragmalji III, est décédé de complications liées au Covid 19, à l'âge de 85 ans. S'ouvre la difficile question de sa succession car il n'avait pas désigné d'héritier officiel. Selon toutes probabilités, c'est son troisième frère, le prince Shri Hanva ntsinhji Madansinhji Sahib, 80 ans et père de deux fils, qui devrait devenir le nouveau chef d'une maison royale qui a régné sur cette ancienne principauté du Gujarat entre le XII^e siècle et 1948.

■ **Iran**, le 31 mai : « *Le régime utilise ce qui lui reste comme moyen de chantage pour forcer la communauté internationale à discuter avec lui et lui permettre de continuer à maintenir son emprise sur la géopolitique de notre région* », a dénoncé le prétendant au trône d'Iran, le prince Reza Shah Pahlavi II, lors d'une interview. « *Ce régime ne peut pas changer son comportement car toute son existence dépend de son état viral à vouloir exporter une idéologie et à dominer la région, soit directement, soit par le biais d'autres pays* » a-t-il ajouté.

■ **Népal**, le 3 juin : Dans une vidéo, le roi Gyanendra a exprimé sa gratitude à tous ceux qui, depuis son pays ou à l'étranger, lui ont souhaité un bon rétablissement, après que lui et la reine Komal Shah avaient été testés positifs au covid 19, le 20 avril dernier, et hospitalisés en urgence. « *Nous nous remettons tous les deux de la maladie, mais la situation du pays et du monde touchés par la pandémie de Covid 19 me préoccupe beaucoup. Avec le virus qui continue de se répandre, nous devons rechercher des solutions et une aide internationale afin de résoudre et contrôler le problème* », a déclaré l'ancien monarque.

■ **Malaisie**, le 9 juin : Le roi de Malaisie, Sultan Abdullah Ahmad Shah, a rencontré plusieurs dirigeants politiques clés, dont le Premier ministre, Muhyiddin Yassin, et le chef de l'opposition, Anwar Ibrahim. Lors de sa rencontre avec le roi, le président du parti réformiste Amanah, Mohamad Sabu, a demandé au souverain de convoquer à nouveau le Parlement afin que les députés puissent discuter d'un plan qui permettrait au pays de faire face à la crise de covid 19. Le pays est placé sous couvre-feu jusqu'en août.

FREDERIC DE NATAL.

La Nouvelle Action Royaliste

1^{er} tour des régionales

Dans sa solitude élyséenne, Emmanuel Macron peut contempler trois désastres.

Désastre pour la représentation démocratique. Près de deux Français sur trois sont en état de dissidence à l'égard de l'ensemble de la classe politique. Ces citoyens ont renvoyé aux prétendues élites l'indifférence et le mépris qu'elles manifestent à leur égard depuis des décennies.

Désastre pour le gouvernement. Quinze ministres se sont présentés sans que la déroute du parti présidentiel soit atténuée.

Désastre pour la République en Marche qui apporte une nouvelle fois la preuve de son inexistence. L'agglomérat parlementaire constitué par les « Marcheuses » n'est pas un parti mais une construction opportuniste, dépourvue de toute implantation dans le pays et de tout crédit dans l'opinion.

L'aristocratie médiatique porte une lourde part de responsabilité dans ce désastre démocratique. S'appuyant paresseusement sur des sondages douteux, les principaux commentateurs ont reporté leurs obsessions parisiennes sur le scrutin régional et départemental. Ils avaient décidé que ces élections seraient un premier round entre Emmanuel Macron et Marine Le Pen. Ils avaient décidé que le Rassemblement national avait le vent en poupe, ce qui pimentait le spectacle. Ils avaient répété sur tous les tons, et d'abord sur celui du mépris, que les Français ne comprenaient rien aux affaires régionales.

Au soir du 20 juin, l'aristocratie médiatique a été forcée de reconnaître que les Français qui étaient allés voter s'étaient prononcés sur des enjeux régionaux en donnant la prime aux sortants, que le Rassemblement national est incapable de provoquer le « séisme » annoncé et que le taux d'abstention interdit toute prévision sur l'avenir des Républicains et sur la campagne de Marie Le Pen.

La dissidence politique de la majorité des Français est à mettre en relation avec la relégation sociale et géographique de beaucoup d'entre eux. Or les principaux partis acceptent ou tolèrent le carcan de l'euro et la violence du capitalisme mondialisé qui sont les causes premières de cette relégation. Cette contradiction est explosive.

LE COMITÉ DIRECTEUR DE LA NAR

Communiqués

■ **Discrédit présidentiel.** Sous la V^e République, la fonction présidentielle était éminemment respectable parce que le président de la République se voyait désigné pour être en charge de l'essentiel. En transformant le Président en chef de gouvernement, le quinquennat a gravement porté atteinte à l'autorité du chef de l'État devenu candidat permanent à sa réélection.

Après plusieurs prestations destinées à le faire paraître comme jeune et moderne, Emmanuel Macron est allé plus loin que ses deux prédécesseurs : au mois de mai, il a ruiné sa fonction en participant aux pitreries de deux vedettes des réseaux sociaux.

La gifle qu'il a reçue le 8 juin et le cri lancé en référence aux « Visiteurs » constituent l'accablante réplique du discrédit qu'il avait jeté sur sa fonction.

■ **Pour la liberté de la presse en Russie.** Journalistes poursuivis dans des procédures judiciaires sans fondement, ou en proie à des tracasseries administratives absurdes, attaque contre les médias indépendants, leurs revenus et leurs capacités d'investigation, tout est bon au pouvoir russe pour museler la presse. *Royaliste* fait part de sa solidarité avec ses consœurs et confrères russes et exige le respect de la liberté d'expression en Russie.

Mercredis de la NAR

Compte tenu du confinement, nos Mercredis se déroulent entièrement à distance sous forme de visioconférence, devant un public restreint. Chaque séance est enregistrée et nos lecteurs peuvent y accéder dès la semaine qui suit sur la chaîne Youtube de la NAR (1).

Mercredi 23 juin
Pas de conférence

Mercredi 30 juin
Fatiha Boutjahlat
Nostalgiades

Mercredi 6 octobre
Reprise des conférences
après la pause estivale.

(1). <https://www.youtube.com/c/NouvelleActionRoyaliste>

Royaliste

Directeur politique : B. Renouvin
Directeur adjoint : C. Barret
Rédacteur en chef : N. Palumbo
Maquette/SR : F. Aimard
Directeur de la publication : Y. Aumont

Rédaction-administration
Bloc C – B.A.L 13
36-38, rue Sibuet, 75012 Paris
Téléphone : 06 43 11 36 90
lejournald@nouvelle-action-royaliste.fr

Com. Paritaire : 05 14 – G 84 801
ISSN 0151 – 5772
Édité par la NAR

Rejoignez-nous ! Abonnez-vous !

☐ Je m'abonne à Royaliste

VERSION PAPIER O TROIS MOIS (20 €) O SIX MOIS (30 €) O UN AN (50 €) O UN AN SOUTIEN (120 €)
VERSION PDF O UN AN (40 €) O UN AN SOUTIEN (50 €)

O Je paye par chèque à l'ordre de **Nouvelle Action Royaliste**

Nom/prénom :

Adresse :

Code postal/Ville/Pays :

Tél. portable : Courriel :

Bulletin – réponse à retourner avec votre règlement à
NAR, Bloc C – Boîte 13 – 36-38, rue Sibuet – 75012 PARIS



par Bertrand Renouvin

Conjonctions violentes

Les grands médias nous préviennent depuis plusieurs mois : l'insécurité sera le thème de la prochaine campagne présidentielle. Ils nous en administrent la preuve en consacrant de longues minutes au fait divers du jour ou de la semaine. Puis divers sondages confirment que l'insécurité est le principal souci des Français...

Le thème sécuritaire est ancien : des témoins bien placés nous avaient expliqué dans les années soixante-dix que l'insécurité avait été délibérément choisie, à droite, pour remplacer la peur déclinante du communisme. Le choix paraissait judicieux : la peur du vol et de l'agression est consensuelle, elle permet toutes les surenchères, puis le vote de lois toujours plus répressives qui marquent la détermination des élus.

Exaspération. De fait, l'insécurité avait été exploitée avec succès par Jacques Chirac en 2002 et c'est bien la comédie de la défense de l'ordre public qu'on tente de rejouer cette année. C'est là une tactique irresponsable car le spectacle de la lutte contre l'insécurité se déroule cette fois dans une ambiance survoltée, devant des spectateurs-victimes qui ont toutes les raisons de s'exaspérer.

De Charles Pasqua à Nicolas Sarkozy, les matamores qui voulaient régler le problème des clandestins et nettoyer les banlieues au karcher se sont moqués de nous. Pour ne prendre qu'un exemple, les parents des années quatre-vingt-dix qui craignaient que leurs enfants ne tombent dans la drogue sont devenus des grands-parents qui ont peur pour leurs petits-enfants. Et ils constatent que ceux qui roulaient les mécaniques face aux voleurs de bicyclettes étaient des délinquants de haut vol qui soupaient avec les truands.

Certes, beaucoup de ceux qui subissent la violence des rues se tournent vers Marine Le Pen. Sa victoire l'an prochain provoquerait la même désillusion, tout simplement parce que la sécurité ne fait pas partie des attributions du président de la République mais relèverait du ministre de l'Intérieur dans l'hypothétique gouvernement d'union nationale qu'elle annonce.

Horreur économique. L'exaspération est d'autant plus vive que la construction médiatique des faits divers ignore les accidents du travail et laisse dans l'ombre, sauf énorme scandale, les suicides sur les lieux de travail et toutes les autres manifestations de ce qu'on appelait, à la fin du siècle dernier, l'horreur économique. Une horreur qui a été considérablement augmentée par le carcan de l'euro et son cortège de mesures austéritaires.

Celles-ci ont durement frappé les salariés modestes tandis que la « rigueur » budgétaire privait la Police nationale et l'institution judiciaire des personnels et des moyens qui leur étaient indispensables. La crise sanitaire a souligné l'extrême fragilité de notre système de santé publique, hier saturé de victimes de la pandémie, aujourd'hui confronté aux dégâts psychiques provoqués par les confinements.

On aurait tort de se rassurer avec l'idée que la violence a toujours circulé dans la société. Certes, la Belle Époque a connu ses Apaches et la répression sanglante des grèves ouvrières. Et les Trente Glorieuses ont été tragiquement marquées par la guerre d'Algérie jusqu'en 1962... Il y a cependant deux phénomènes nouveaux.

Le premier, c'est la montée des violences et leur conjonction : violences entre les personnes, dans la rue et à l'intérieur des familles, mises en cause radicales de la filiation, violence économique, affaiblissement volontaire de la protection sociale, terrorisme djihadiste, violences festives... Ce n'est pas encore la guerre de tous contre tous, mais nous y courons.

Le deuxième, c'est le jeu de l'oligarchie qui vante son art de la « *disruption* ». Face à la conjonction des violences, le pouvoir politique devrait appliquer toute la force nécessaire à l'œuvre de justice sociale et de paix civile. Par un déluge de lois bâclées et de règlements absurdes, de restrictions de crédits et de marques de mépris, il poursuit au contraire le désarmement matériel et moral de la fonction publique hospitalière, de la Police nationale, de l'Armée, des magistrats, du corps enseignant. Il entreprend maintenant la destruction de la haute fonction publique par la « réforme » des grands corps tout en continuant ses provocations à l'égard de la population laborieuse : à la violence de la réforme de l'assurance-chômage s'ajoute la volonté, seulement différée, de baisser les retraites selon les exigences de Bruxelles.

La conjonction des violences et l'affaiblissement de la puissance publique crée une situation explosive dans laquelle les acteurs du jeu politique se contentent d'exploiter les peurs tout en étalant leur impuissance et leur corruption. Cela sans jamais prendre garde au fait que les Français forment un peuple qui subit depuis vingt ans de cinglantes humiliations, parce que ses élites politiques acceptent que la France perde son rang.

Nous sommes arrivés au point où il n'est plus possible de desserrer le nœud des contradictions par des mesures partielles, qu'il s'agisse des salaires, des étrangers, de l'activité économique, des trafics. La France ne sortira des impasses que par une révolution dont il nous faudra préciser la perspective. ■

Sommaire

Page 2 – Vent mauvais sur le droit. – Sur le mur de Jean Chouan.

Page 3 – La Nouvelle Calédonie en plein brouillard. – L'Écho du net.

Page 4 – Menaces sur nos données – La quinzaine sociale.

Page 5 – Les dangers de l'antisémitisme.

Page 6 – Catalogne : grâces royales ou pas. – Voix étrangères. – Les Faits majeurs.

Page 7 – Biden et la nouvelle stratégie américaine.

Pages 8 et 9 – Synthèse : France-Afrique, une histoire d'amour.

Page 10 – Macron et le piège africain. – Dans les revues.

Page 11 – L'énigme Pompidou-de Gaulle.

Page 12 – Pour en finir avec l'assignation identitaire.

Page 13 – Itinéraire de Jean-Claude Mailly. – Yves La Brière.

Page 14 – Royalistes contre nazis : Louis Pélissier.

Page 15 – Le mouvement royaliste.

Page 16 – Éditorial : Conjonctions violentes.